



VILLE DE
MAISONS-ALFORT

Rapport Développement Durable 2022

SOMMAIRE :

PREAMBULE.....	4
AXE 1 MAÎTRISER LES ÉNERGIES ET LES RESSOURCES : TRADUCTION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE	5
1-1 - SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE.....	6
1-1-1 - LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS.....	7
1-1-2 - LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	9
1-1-3 - L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	10
1-1-4 - LA GESTION DE L'EAU	11
1-2 - LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS.....	13
1-2-1 LE TRI DES DECHETS	13
1-2-2 – LA COLLECTE DES BIODECHETS	13
1-2-3 – LE DEFI FAMILLES « ZERO DECHET »	14
1-2-4 – LE PROGRAMME « ADOPTE UNE POULE ».....	14
1-2-5 – LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	15
1-2-6 – LE REEMPLOI DES BIENS.....	15
AXE 2 VALORISER LA NATURE EN VILLE ET PROTEGER LES ANIMAUX	18
2-1 - PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL.....	19
2-1-1 – LE FLEURISSEMENT	19
2-1-2 – LA GESTION RAISONNEE ET DIFFERENCIEE	20
2-1-3 – LA LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR.....	20
2-2 - FAVORISER LA PLACE DES ANIMAUX EN VILLE	21
2-2-1 – LES REFUGES LPO	21
2-2-2 – LA GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES.....	22
2-2-3 – LA FERME DE MAISONS-ALFORT	22
2-2-4 – LES POULLAILLERS DANS LES ECOLES	22
2-2-5 - L'ECO-PATURAGE	23
AXE 3 DEVELOPPER UNE MOBILITE PROPRE	25
3-1 - LES TRANSPORTS EN COMMUN.....	26
3-1-1 – LE METRO LIGNE 8	26
3-1-2 – LE RER D	26
3-1-3 – LA FUTURE LIGNE 15	27
3-1-4 – LE RESEAU DE BUS RATP	28
3-2 - LES MOBILITÉS DOUCES	29
3-2-1 – LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DU VELO EN VILLE	29

3-2-2 – LE DISPOSITIF VELIB’	29
3-2-3 – LE FORFAIT MOBILITES DURABLES :	30
3-3 - LIMITER LES ÉMISSIONS DES VOITURES.....	30
3-3-1 – LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS.....	30
3-3-2 -LES BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES.....	31
3-3-3 – LE DEVELOPPEMENT D’UNE FLOTTE MUNICIPALE DURABLE	31
AXE 4 L’EXEMPLARITE DU SERVICE PUBLIC	33
4-1 - LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE	34
4-2 - LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE	34
4-3 - LA RESTAURATION COLLECTIVE	35
AXE 5 PROMOUVOIR LE « VIVRE ENSEMBLE » ET : DEVELOPPER LES SOLIDARITES	37
5-1 - FAVORISER L’ÉCHANGE	38
5-1-2 – LES JARDINS PARTAGES.....	38
5-1-1 – LES BOÎTES A LIVRES.....	38
5-2 - LA TRANQUILITÉ ET LA PRÉVENTION	39
5-2-1 – LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION	39
5-2-2 – LA SECURISATION DES ECOLES ET DES CRECHES	39
5-3-1 – FAVORISER L’EGALITE FEMMES/HOMMES	40
5-3-2 – LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	40
5-3-3 – L’ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES.....	40
5-4 - RENFORCER L’ACTION SOCIALE ET LA COHÉSION TERRITORIALE.....	47
5-4-1 – PRIORISER LA SANTE	48
5-4-2 – LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES	48
5-4-3 – LE DEVELOPPEMENT D’UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE.....	53
5-4-4 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	56
5-4-5 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTES	58
5-4-6 – LES PLANS D’URGENCE ET D’ALERTE.....	63
AXE 6 SENSIBILISER AU DEVELOPPEMENT DURABLE	65
6-1 – L’EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	66
6-2 – LA MAISON DE L’ENVIRONNEMENT	66
6-3 – LE MARAICHAGE MUNICIPAL	67
6-4 – LA FERME DE MAISONS-ALFORT	67
6-5 – LA SERRE PEDAGOGIQUE	67
6-6 – LA « FAÎTES » DE L’ENVIRONNEMENT.....	68
ANNEXE 1 : STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE	70

PREAMBULE

L'Etat et les entreprises sont astreints, depuis la Loi Grenelle I, à la rédaction d'un rapport en matière de développement durable.

La Loi dite Grenelle II datant du 12 juillet 2010 a codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales une obligation similaire demandant aux collectivités de plus de 50.000 habitants de présenter, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Cinq finalités de développement durable, prévues dans l'article L.110-1 du Code de l'Environnement doivent être prises en compte dans ce rapport :

- **Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère,**
- **Prévention de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,**
- **Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et entre les générations,**
- **Dynamisme de développement suivant des modes de production et de consommation responsable,**
- **Épanouissement de tous les êtres humains.**

Le présent rapport dresse un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Il fait également le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire et analyse les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes en matière de développement durable.

Aussi, il intègre la présentation du contenu du programme de travail de mise en œuvre de la stratégie numérique responsable attendue pour janvier 2025 conformément à la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

Les actions prévues dans ce document sont détaillées, dans leurs réalisations concrètes pour l'année 2022.

AXE 1

MAÎTRISER LES ÉNERGIES ET LES RESSOURCES : TRADUCTION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

2022

Janvier

Compostage issu de la collecte des sapins de Noël des Maisonnais

Février

Mise en place d'une collecte des invendus des Fruits et Légumes du magasin Biocoop pour les animaux de la Ferme de Maisons-Alfort

Mars

Signature de la convention de création d'une Ferme Solaire

Avril

Résultats du Défi Famille « Zéro Déchet »

Juin

Rénovation énergétique des immeubles ICF La Sablière

Remplacement des menuiseries de l'école maternelle Pompidou

Juillet - Août

Remplacement des fenêtres du premier étage de l'école maternelle Paul Bert

Octobre

Mise en place d'un Plan de Sobriété Energétique

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

1-1 - SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La France traverse actuellement une crise de l'énergie caractérisée par une hausse des coûts énergétiques mais aussi des risques de pénuries notamment de gaz et d'électricité cet hiver.

Aussi, dans le contexte plus général marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. Par conséquent, le gouvernement a annoncé l'été dernier la mise en place d'un "plan sobriété énergétique" et invite les entreprises privées et les collectivités territoriales à le décliner à leur échelle.

L'objectif national est de réduire de 10 % la consommation d'énergie sur les deux prochaines années par rapport à 2019. Aussi, la commune de Maisons-Alfort n'a pas attendu les différentes crises successives et les contextes contraints pour entreprendre des actions en faveur de la transition énergétique.

Elle a d'ailleurs prévu dès 2022 des mesures qui pourraient faire diminuer le coût de la facture de gaz qui aujourd'hui est estimé par les services municipaux à + 300 000 € pour l'année 2023.

En effet, elle a déjà planifié des actions en faveur de la sobriété énergétique à savoir consommer moins, et en faveur de l'efficacité énergétique consistant à consommer autrement et mieux dans le cadre du mandat 2020-2026. Ces actions sont en cohérence et pertinence avec les exigences réglementaires imposées aux collectivités (décret tertiaire notamment).

Les actions de 2022 engagées par la Ville au titre du plan de sobriété énergétique :

- Réduction de la plage horaire d'éclairage de certains bâtiments communaux ;
- Mise en chauffe des bâtiments communaux repoussée ;
- Réduction des températures dans les bâtiments communaux.

Les actions étudiées en 2022 et à mettre en oeuvre dès 2023 par la Ville au titre du plan de sobriété énergétique :

- Campagne de relamping en LED dans les établissements sportifs et scolaires ;
- Mise en place de détecteurs de mouvements et de minuteries dans les espaces de faible fréquentation pendant les horaires d'ouverture et de fermeture ;
- Sensibilisation des agents de la Ville aux bons usages des équipements électriques (visites dans chaque site, petits déjeuners de sensibilisation, note interne) ;
- Sensibilisation des responsables des équipements pour faire des vérifications de la bonne extinction des éclairages et de gestion des ressources énergétiques.

1-1-1 - LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

1-1-1-1 - L'éclairage

La Ville de Maisons-Alfort poursuit **le remplacement des ampoules à incandescence par des ampoules basse consommation** dans les bâtiments communaux.

De même, **à chaque opération de rénovation de plafond, les luminaires en place sont systématiquement remplacés par des pavés LED**. Ces remplacements s'accompagnent également de la **pose de détecteurs de mouvement en vue d'une utilisation raisonnée de l'éclairage**.

En 2022, la salle dédiée au tennis de table au gymnase Saint Exupéry a été entièrement rénovée en ce sens, ainsi que l'éclairage des courts couverts des tennis La Fontaine.

Une vaste action de remplacement par des éclairage LED dans les établissements sportifs sera mise en œuvre en 2023. Les sites concernés sont :

- Gymnase Condorcet (plateau sportif)
- Gymnase Pompidou (salle d'art martiaux)
- Gymnase Saint Exupéry (plateau sportif)
- Palais des sports (salle judo)

1-1-1-2 - L'amélioration de l'exploitation du chauffage (Plomberie)

Les installations de chauffage des bâtiments font l'objet de travaux d'entretien destinés à améliorer leur efficacité énergétique par exemple par la mise en place de robinets thermostatiques dans tous les bâtiments ou le calorifugeage des réseaux.

Par ailleurs, la Ville a renouvelé fin 2021 son contrat d'exploitation des installations collectives de chauffage avec ou sans production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation.

Celui-ci impose une obligation de résultat et notamment la recherche d'économies d'énergie.

Le titulaire du marché s'engage dans celui-ci à accompagner la Ville sur :

- La maîtrise de la performance énergétique des bâtiments ;
- L'installation des équipements performants et des dispositifs de contrôle de gestion ;
- La réflexion sur la mise en place de modalités d'exploitation des équipements ;
- L'adaptation des locaux à un usage économe en énergie ;
- Sensibiliser les occupants afin d'adapter leur comportement.

Dans le cadre de ce contrat, la Ville a mis en place un plan d'actions et un plan de travaux pluriannuels d'investissements nommé P3R (R pour renouvellement) permettant de réaliser des économies d'énergie sur ses installations de chauffage.

Pour chaque site, le prestataire a pris en compte les consommations historiques et les actions d'amélioration de la performance énergétique à réaliser sur les équipements.

2022 étant la première année du nouveau contrat des exploitations de chauffage, le titulaire s'est concentré sur l'entretien renforcé des équipements et la mise en place de sondes de température avec télétransmission pour permettre une supervision centralisée, par exemple à l'école élémentaire Raspail ou encore à l'Hôtel de Ville.

A noter que le groupe froid du théâtre Debussy a été remplacé, ce qui devrait avoir un impact conséquent sur sa consommation.

1-1-1-3 - L'isolation thermique

Un **programme d'amélioration thermique des bâtiments communaux** a été mis en œuvre à compter de l'année 2017.

Ce programme comprend un volet « changement des menuiseries » et un volet « réfection et/ou remplacement des toitures » des bâtiments suivants :

- Centre socio-culturel de la Croix des Ouches : remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée, côté rue en décembre 2017. Les fenêtres des salles situées en sous-sol ont été remplacées à l'été 2021. Le programme de remplacement s'est poursuivi en 2022 avec la modernisation de fenêtres au premier étage. En 2023, le remplacement de la porte côté marché sera également effectuée.
- Groupe Scolaire Les Planètes : remplacement des menuiseries extérieures de la façade sud de l'école élémentaire et pose de stores sur toutes les fenêtres donnant sur le sud en 2020. Les façades de la maternelle ont été traitées à l'été-automne 2021. Des stores ont également été posés afin d'améliorer le confort thermique pendant l'été 2022.
- Ecole Maternelle Pompidou : remplacement de l'intégralité des menuiseries côté cours et rénovation des stores.
- Ecole Georges Sand : remplacement des menuiseries de deux classes en 2021 et 2022.
- Ecole maternelle Charles Péguy : Les travaux concernant la rénovation de l'établissement ont démarré en 2020 et se sont achevés à la rentrée 2021. L'extension quant à elle a été achevée en 2022.

En 2022, les sites suivants ont fait l'objet de travaux de calorifugeage :

- Centre de Loisirs Busteau,
- Office Municipal de la Culture,
- NECC,
- Maison Pour Tous d'Alfort,
- Hôtel de Ville,
- Théâtre Claude Debussy,
- Groupe scolaire Parmentier,
- Ecole élémentaire Victor Hugo,
- Cuisine centrale,
- Centre Socio-culturel Liberté.

LE FUTUR COMMISSARIAT DE MAISONS-ALFORT

La Ville a passé un marché de conception-réalisation pour la création d'un commissariat dont elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Ce montage contractuel impose que la conception de cet ouvrage poursuive des objectifs de confort thermique, de faible consommation d'énergie, et d'utilisation de matériaux biosourcés allant au-delà et dépassant de manière substantielle la réglementation thermique en vigueur, à savoir la RE2020.

Ce bâtiment se veut par conséquent peu énergivore, répond aux enjeux environnementaux de ce type de construction et anticipe, tant que faire se peut, les futures évolutions de cette réglementation.

1-1-2 - LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

1-1-2-1 - Le déploiement de la géothermie

La géothermie qui consiste à exploiter l'eau chaude stockée dans le sous-sol de la planète compte parmi les énergies renouvelables les plus écologiques et les plus économiques.

Le réseau de géothermie de Maisons-Alfort, créé en 1984, est le 3^{ème} plus grand réseau d'Ile-de-France. Grâce à deux stations géothermiques, la commune limite le rejet dans l'atmosphère de Co2 et contribue à l'amélioration de la qualité de l'air que nous respirons.

Cette énergie est un atout précieux dans la lutte contre le réchauffement climatique et contre la pollution car elle permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 28.000 tonnes de dioxyde de carbone, 53 tonnes de dioxyde de soufre et 70 tonnes de monoxyde d'azote.

Grâce à la télégestion, gestion à distance par ordinateurs, les installations géothermiques sont surveillées en permanence, ce qui permet de contrôler leur bon fonctionnement, de veiller en continu au niveau de la température et d'adapter la fourniture de chaleur à la demande des usagers.

Mode de chauffage alternatif, la géothermie est concurrentielle économiquement surtout durant cette période « d'envolée des prix du gaz et de l'électricité » qui permet de supprimer le recours à d'autres combustibles plus polluants pour l'environnement.

Ce ne sont pas moins de 16 061 d'équivalents/logements qui sont alimentés en géothermie sur le territoire communal soit près de 40% des logements maisonnaires, en eau chaude sanitaire et en chauffage, mais aussi de nombreux bâtiments communaux et des entreprises.

1-1-2-2 - Les panneaux photovoltaïques et le développement d'une ferme solaire urbaine

La Ville de Maisons-Alfort souhaite utiliser les toitures de ses bâtiments publics pour des actions environnementales, et ainsi conforter sa politique de reconquête écologique du cadre urbain.

A ce titre, elle a travaillé avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) en vue de l'occupation du domaine public communal pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école élémentaire Charles PEGUY et de l'école maternelle Hector BERLIOZ.

Le Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019 a autorisé cette occupation en vue de l'installation et de l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des deux écoles concernées par le projet.

Ces panneaux ont été posés à l'automne 2020. Leur raccordement au réseau de distribution a été réalisé au premier trimestre 2021.

FERME SOLAIRE URBAINE

Dans le cadre de ses interventions pour la transition écologique et énergétique, la commune de Maisons-Alfort souhaite poursuivre son action en équipant les toits de plusieurs bâtiments et équipements publics de panneaux photovoltaïques.

Sur la base de ses compétences statutaires, le SIGEIF dispose d'une expérience en matière de conduite de projets de production d'électricité d'origine photovoltaïque. C'est dans ce cadre que la commune de Maisons-Alfort et le SIGEIF ont signé, le 29 Mars 2022, une convention d'occupation du domaine public de premier rang afin de permettre au Syndicat de confier l'occupation des parcelles concernées par le projet à un opérateur spécialisé conformément aux articles L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et suivants.

C'est ainsi dans ce contexte que, par cette convention, la Commune permet au SIGEIF de désigner un sous-occupant du domaine public qui sera autorisé à réaliser l'installation, l'exploitation et la maintenance des panneaux photovoltaïques sur les équipements publics de la Commune.

A ce jour, le SIGEIF est entré en négociation pour désigner les sous-occupants finaux des toitures de la Ville afin de pouvoir démarrer les installations dans le courant de l'année 2023

1-1-3 - L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de rénovation de l'éclairage public engagés en 2018 se sont poursuivis afin de moderniser le matériel et de réaliser des économies d'énergie. Il s'agit notamment de développer la technologie LED qui est moins consommatrice mais qui permet aussi de bénéficier d'une maintenance réduite du matériel.

Ainsi, en 2022, 18 rues ont été équipées de LED dans les différents quartiers de la ville.

Ce programme s'achèvera en 2025.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

Cette action va générer une économie d'énergie entre 40 et 50% selon qu'on soit passé de lampes au mercure ou au sodium à la LED.

1-1-4 - LA GESTION DE L'EAU

S'agissant de la **gestion de l'eau potable**, la Ville est membre, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF). Créé en 1923, il est le premier producteur et distributeur en France. Il alimente ainsi 4,5 millions d'habitants.

Les données 2022 relatives à la gestion de l'eau potable sur la commune de Maisons-Alfort ne sont pas encore disponibles car publiées généralement entre juin et septembre de l'année suivante. Néanmoins, tous les rapports sont consultables sur <https://www.sedif.com/rapports-annuels>.

1-1-4-1 - La récupération des eaux pluviales

La Ville poursuit et renforce sa politique de récupération des eaux pluviales. Cette eau en provenance des toitures des bâtiments publics à proximité directe sert à l'arrosage des espaces verts et des jardinières de ces secteurs, notamment à l'école élémentaire Pompidou.

La Ville a souhaité favoriser dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) la récupération des eaux pluviales. En effet, la réglementation du PLU indique que les dispositifs de récupération et de stockage des eaux pluviales sur le terrain sont encouragés. De même, dans son article 13, le PLU encourage la plantation d'espèces de végétaux locales et peu consommatrices en eau.

1-1-4-2 - Réutilisation de l'eau de la piscine municipale

La ressource en eau étant un enjeu environnemental majeur, la Ville procède à la réaffectation des eaux utilisables pour nettoyer les trottoirs de la Ville avec l'eau de surface de la piscine. Cette eau chlorée passe dans un bassin de décantation au lieu de partir dans le réseau d'assainissement et est utilisée par la laveuse du prestataire de la ville.

1-1-4-3 - Le contrôle de la qualité de l'eau potable

De même, le contrôle de la qualité de l'eau est réalisé sous la responsabilité du délégataire VEOLIA et du SEDIF.

Ainsi, l'eau du robinet doit répondre à des normes très strictes, elle doit respecter deux conditions essentielles :

- Ne pas contenir d'organismes microbiologiques, ou de virus, susceptibles de provoquer des maladies,
- Ne pas présenter de concentration en substances physico-chimiques indésirables telles que les nitrates, les pesticides, les métaux lourds (cuivre, mercure, plomb) supérieurs aux normes.

En outre, elle doit satisfaire à des critères de confort portant sur la couleur ou le goût.

Trois niveaux de contrôle garantissent en permanence la qualité de l'eau potable distribuée par le SEDIF et assurent sa conformité à la réglementation française et européenne.

- **Le contrôle sanitaire**, contrôle officiel, assuré sous l'autorité des Agences Régionales de Santé (ARS), confié à des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé, porte sur l'eau brute, l'eau produite et l'eau distribuée.
- **La surveillance sanitaire**, conduite par le délégataire du SEDIF, représente plus de 250.000 analyses/an sur la ressource, les filières de traitement et le réseau de distribution.
- **Le contrôle contractuel**, confié par le SEDIF aux laboratoires choisis par l'ARS Île-de-France, renforce le contrôle qualité en sortie d'usines et sur le réseau, en fixant, pour certains paramètres, des exigences de qualité plus strictes que la réglementation en vigueur.

Au SEDIF, elle est issue d'une démarche d'évaluation des risques sanitaires conduite par le délégataire et reconnue par une certification ISO 22 000.

Le risque sanitaire est maîtrisé grâce à :

- Des ressources surveillées
- Des installations de production et de distribution performantes,
- Des procédures de gestion des risques adaptées.

Il est à noter que pour certains paramètres, le SEDIF s'impose des exigences de qualité plus strictes que la réglementation.

Ainsi, le contrôle sanitaire analyse 54 paramètres (obligation légale) alors que le SEDIF dans le cadre de sa surveillance sanitaire en analyse 69.

Aucun résidu de médicament n'a jamais été mesuré dans les eaux produites par les usines du SEDIF qui poursuit la surveillance dans le cadre des nouveaux paramètres.

De plus, une information complète et régulière est mise à la disposition des abonnés.

[1-1-4-4 - La gestion centralisée de l'arrosage](#)

Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources et notamment l'eau, la Ville a mis en place en 2011 la gestion centralisée de l'arrosage. Elle permet à la fois de détecter instantanément les éventuelles fuites du réseau mais également d'adapter aux conditions climatiques les arrosages des différents sites équipés.

Aussi, cet arrosage est raisonné tout au long de l'année et pas uniquement en période de sécheresse. Il se fait pendant la nuit pour éviter l'évaporation d'eau et par tranches ou portions d'espaces verts. L'arrosage des végétaux est réalisé avec un dosage bien précis d'eau et des temps horaires minimisés.

De plus, l'intervention des agents municipaux est effectuée tôt le matin (horaires décalés) et la pression de l'eau est ajustée aux besoins réels des zones à arroser.

Depuis la mise en place de cette gestion raisonnée, la Ville a réalisé une économie d'eau de 30 % et souhaiterait avant la fin du mandat dépasser ce pourcentage.

1-1-4-5 - La pose de blocs de douche avec temporisateurs et d'économiseurs d'eau

Depuis plusieurs années, les douches des vestiaires des équipements sportifs font l'objet d'un programme de remplacement afin de proposer un débit réduit associé à une temporisation de l'utilisation, ce qui permet de réduire de 80% le volume moyen d'eau utilisé.

De même, lors de nouvelles installations ou pour des travaux de rénovation, des systèmes économiseurs d'eau sont installés dans les écoles. Ainsi on retrouve dans les locaux des mousseurs afin de diminuer le débit d'eau. Cela permet de réaliser des économies, de filtrer l'eau et d'éviter les éclaboussures.

1-2 - LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

1-2-1 LE TRI DES DECHETS

À Maisons-Alfort, une collecte sélective des déchets ménagers est organisée en porte à porte, au domicile des habitants, afin de garantir aux Maisonnais un cadre de vie agréable.

Ainsi, quatre collectes sont réalisées sur la Ville :

- La collecte des ordures ménagères (bacs noirs) ;
- La collecte du tri sélectif pour tous les emballages plastiques, métal et papier (bacs jaunes) ;
- La collecte du verre (bacs verts) ;
- La collecte des déchets végétaux (sacs en papier kraft).

1-2-2 – LA COLLECTE DES BIODECHETS

Pour aller plus loin et afin de sensibiliser les jeunes générations à la préservation de l'environnement, la Ville a mis en place en 2018 la collecte des biodéchets dans l'ensemble des écoles et centres de loisirs Maisonnais.

Au total, ce sont plus de 10 tonnes de biodéchets qui sont collectées chaque mois dans les écoles et accueils de loisirs maisonnais, soit 6 tonnes d'engrais et 600 m3 de biogaz.

Depuis le premier semestre 2021, la Ville de Maisons-Alfort a étendu cette initiative aux particuliers et commerçants des marchés alimentaires Maisonnais.

LES COMPOSTEURS

Depuis 2013, les Maisonnais qui disposent d'un jardin peuvent obtenir gratuitement un composteur pour tous les déchets organiques et de jardin.

Ce dispositif initialement mis en place par la Ville en partenariat avec le SYCTOM puis repris par le Territoire Paris Est Marne & Bois permet de réduire le volume des poubelles qui contiennent environ 30% de déchets organiques et de réduire les nuisances liées au transport et au traitement des déchets. Le compost obtenu est ensuite utilisé comme fertilisant naturel.

Le Territoire met aussi à disposition des lombricomposteurs, d'un format plus petit, pour les riverains qui n'auraient pas l'espace pour installer un composteur classique.

1-2-3 – LE DEFI FAMILLES « ZERO DECHET »

Dès sa phase d'inscription, en Janvier 2021, ce challenge a rencontré un très grand succès avec près de 240 familles Maisonnaises ayant manifesté leur volonté de participer, un record à l'échelle du Territoire ParisEstMarne&Bois.

Le Défi a finalement été lancé le 16 octobre, suite aux contraintes sanitaires, et a rassemblé environ 300 participants pour sa soirée de lancement qui se sont vus remettre les outils nécessaires à leur démarche de réduction des déchets (bocaux en verre, sacs en tissu, peson, etc...).

Au programme de cette aventure, des ateliers pour les enfants mais aussi pour les adultes, où les participants ont appris à fabriquer des produits ménagers, à réaliser leur propre compost ou encore à fêter Noël en version « Zéro déchets ».

Après 6 mois de défi, les familles Maisonnaises ayant choisi d'adopter un nouveau mode de vie zéro déchet se sont retrouvées une dernière fois lors de la soirée de clôture du défi, le 13 avril 2022 au Moulin Brûlé.

Les différentes équipes ont su très largement relever le défi avec une baisse globale de 41% dans leur production quotidienne de déchets. Un résultat qui se rapproche considérablement du maximum connu par la société EcoCityZen, chargée d'animer ce défi.

1-2-4 – LE PROGRAMME « ADOPTE UNE POULE »

Afin d'aider les Maisonnais à réduire encore plus le volume des déchets qu'ils produisent, **la Ville fournit aux volontaires des poules de réforme**, issues d'élevages en agriculture biologique, qui se chargeront de manger leurs biodéchets en échange de bons œufs frais.

En effet, bien plus sociable qu'il n'y paraît, une poule peut consommer à elle seule entre 90 et 150 kg par an de nourriture, dont les biodéchets ou déchets alimentaires produits par les familles. Sachant qu'un Maisonnais produit en moyenne 256 kg de déchets par an, dont 90 kg de biodéchets, il n'y a pas de doute, simplement en mangeant, la poule devient un acteur écologique majeur et accompagne les Maisonnais volontaires dans leur mobilisation vers le zéro déchet !

1-2-5 – LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La commune, dans le cadre de sa lutte contre le gaspillage alimentaire, a répondu favorablement à la proposition du magasin Biocoop du quartier d'Alfort de collecter ses invendus de fruits et légumes.

Ces produits, non vendables mais tout à fait consommables, viennent compléter l'alimentation des animaux de la Ferme de Maisons-Alfort et permet ainsi de développer la démarche "antigaspi" du magasin.

En effet, à l'exception de quelques agrumes, rien ne se jette et tout se transforme.

1-2-6 – LE REEMPLOI DES BIENS

Pour promouvoir la réutilisation comme moyen de lutter contre le gaspillage, la Ville a recours à un site Internet de revente, Agorastore, où elle inscrit systématiquement les objets et matériels devenus inutiles aux services municipaux. Ce site les met en vente afin de leur trouver une « nouvelle vie » ou une nouvelle utilité.

Aussi, diverses initiatives en faveur du réemploi sont menées sur la Ville, notamment dans le secteur de la Culture, à l'image de la médiathèque qui organise chaque année la vente à bas prix (entre 50 centimes et 3 euros) des documents (livres ou CD) retirés de leurs inventaires.

Enfin, chaque année, l'OMC organise sa traditionnelle Foire aux Jouets durant laquelle les Maisonnais sont invités à donner ou revendre les jouets délaissés par leurs enfants afin de leur donner une seconde vie. Les nouveaux acquéreurs peuvent préparer ainsi sereinement les fêtes de fin d'année. Les jouets qui n'auraient pas trouvé de nouvelles maisons sont reversés à la Croix Rouge pour son « Noël solidaire ».

Perspectives 2023

Dans le cadre de la mise en place du décret Tertiaire qui oblige les propriétaires et les occupants des bâtiments tertiaires d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m² à réduire leur consommation énergétique par rapport à une année de référence, la commune doit remplir l'objectif de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation. Les réductions attendues par rapport à l'année de référence s'élèvent à 40 % en 2030, à 50 % en 2040, et à 60 % en 2050.

Par ailleurs, la loi ELAN rend obligatoire la réalisation de travaux d'économies d'énergie d'ici à 2030 pour les bâtiments tertiaires.

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la Ville mobilisera 2,2 M€ sur l'année 2023 pour les travaux suivants :

- Ravalement et rénovation des menuiseries en bois de l'Hôtel de Ville
- Rénovation de l'éclairage de la façade de la Mairie
- Isolation des vestiaires du Centre Horticole
- Remplacement des menuiseries d'une classe à la Maternelle Georges Sand
- Poursuite du remplacement des anciennes fenêtres de la Maternelle Paul Bert
- Remplacement des menuiseries vétustes à la Maternelle Raspail
- Pose d'une sur-couverture à la Maternelle Saint-Exupéry
- Pose de stores extérieurs dans certaines écoles élémentaires
- Remplacement des menuiseries prioritaires à l'Elémentaire Raspail
- Ravalement et isolation du Groupe Scolaire Parmentier
- Renouvellement de l'éclairage LED du Gymnase Condorcet
- Remplacement des menuiseries et des stores du Gymnase Péguy
- Renouvellement de l'éclairage LED du Gymnase Pompidou (arts martiaux et ACMA)
- Renouvellement de l'éclairage LED du Gymnase Saint-Exupéry (plateau sportif)
- Renouvellement de l'éclairage LED du Palais des Sports (judo)
- Remplacement éclairage du Stade Cubizolles et du stade des Juillottes
- Remplacement de la double porte et des fenêtres de la salle de danse au CSC Croix des Ouches
- Amélioration de l'éclairage LED de la MPT Alfort
- Renouvellement Eclairage Public LED de l'Espace Loisirs Charentonneau
- Rénovation des menuiseries extérieures de l'Espace Loisirs du Centre
- Rénovation thermique du parc privé de la Ville
- Poursuite du renouvellement de l'éclairage public en LED

C'est aussi sur ce principe que seront réalisés des diagnostics thermiques des bâtiments afin de poursuivre et prioriser les actions de rénovation futures.

De plus, dans le cadre du P3R (travaux de gros renouvellement) permettant à la Ville de réaliser des économies d'énergie sur ses installations de chauffage, le prestataire prévoit les remplacements des chaudières des vestiaires et de la serre du Centre Horticole, du Garage Municipal et de la Maternelle Berlioz, des travaux de calorifugeage, ainsi que des travaux de désembouage sur les installations existantes.

Par ailleurs, il est envisagé de changer le Groupe Froid du Moulin Brûlé, ce qui permettra de réduire la consommation d'énergie.

Enfin, des chasses d'eau automatiques seront posées dans les espaces sanitaires des écoles élémentaires Parmentier A et B ainsi qu'un système de récupération des eaux de pluies à la maternelle Pompidou.

Déchets :

Afin de respecter la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la collecte séparée des biodéchets sera mise en place puisque la généralisation du tri à la source est prévue pour le 1^{er} Janvier 2024.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

AXE 2

VALORISER LA NATURE EN VILLE ET PROTEGER LES ANIMAUX

2022

325 arbres ont été plantés en 2022
dans le cadre du **Programme 1000 Arbres**

Février

Amélioration de la qualité paysagère dans le quartier des Planètes
avec la plantation de 25 arbres

Avril

Rénovation du Square du Dr. Gilbert et du square Victor Hugo

Mai

Importants aménagements paysagers au square Hector Berlioz
avec la plantation de 59 nouveaux arbres

Juin

Aménagements de nouveaux massifs plantés Place Gallieni

Juillet - Août

Désimperméabilisation de trois cours d'école : maternelle Pompidou
et les élémentaires Victor Hugo et Parmentier A

Septembre

Végétalisation et aménagement du cimetière communal
avec la plantation de 78 arbres

Décembre

Inauguration du nouveau siège de l'ONF

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

2-1 - PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

La Ville a toujours accordé une place prépondérante à la préservation et au renouvellement de son patrimoine arboré. Elle pratique ainsi une politique de taille douce ainsi que le remplacement systématique de tout arbre abattu.

Les arbres étant sujets à de nombreuses pathologies pouvant avoir un impact sur leur durée de vie, leur aspect esthétique ou leur solidité, il est parfois nécessaire de procéder à un abattage.

En 2022, 55 arbres vieillissants ont été remplacés par des sujets jeunes et sains afin de reconstituer et pérenniser le patrimoine arboré de la Ville. Rappelons que l'année précédente 73 sujets avaient été replantés.

Dans le cadre du mandat 2020-2026 et afin de lutter contre les ilots de chaleur, il est prévu la plantation de nouveaux arbres notamment avec le Projet 1000 Arbres dans le cadre duquel la ville offre la plantation d'arbres au sein des propriétés des Maisonnais. Pas moins de 350 arbres ont été plantés depuis le début du mandat dont 325 arbres en 2022, ce qui porte le total de nouveaux arbres plantés à 400, depuis le début du mandat (espaces publics, écoles et cimetière).

Aussi, le Département du Val-de-Marne propose de mobiliser les collectivités, les acteurs des territoires et les habitants afin de protéger et pérenniser le patrimoine arboré existant et de planter 50 000 arbres (arbres supplémentaires et non remplacement d'arbres) d'ici à 2028.

Dans le cadre de ce plan « 50 000 arbres pour le Val-de-Marne », le Département est propriétaire et gère un grand nombre de sites : la Ville s'appuiera donc sur ces sites pour développer les plantations sur les propriétés départementales (parcs, routes...) et faire des collèges (et établissements relevant de la compétence départementale) des espaces privilégiés d'accueil de la biodiversité.

Enfin, la ville soumettra très prochainement un dossier de subvention auprès du Département qui souhaite encourager les collectivités et les associations à planter un plus grand nombre d'arbres, en les accompagnant financièrement.

2-1-1 – LE FLEURISSEMENT

La lutte contre les ilots de chaleur se traduit également par le développement des différentes strates paysagères. Ces dernières apportent aussi des lieux de repos pour la faune maisonnaise.

Ainsi, la ville a planté en 2022 une grande variété de végétaux différents :

- Plus de 1 500 arbustes,
- Plus de 2 020 graminées,
- Presque 13 000 vivaces,

Pour ses différentes périodes de fleurissement, la ville a planté :

- 70 000 bisannuelles pour le Printemps.
- Pas moins de 80000 annuelles pour l'Eté,
- 2 400 chrysanthèmes
- Environ 37 000 bulbes à la sortie de l'Hiver

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

2-1-2 – LA GESTION RAISONNEE ET DIFFERENCIEE

La commune poursuit son **programme de gestion différenciée**, afin de préserver les 289 espèces végétales et 38 espèces d'animaux à Maisons-Alfort ***en développant les ourlets herbacés en remplacement des pelouses***. Ils ont notamment été mis en place sur le square du Docteur Gilbert et le parc de l'Alsacienne cette année.

La commune n'utilise plus depuis 2015 de pesticides respectant ainsi un **engagement zéro – phyto** y compris au cimetière municipal.

De même, il est pratiqué la récupération des chutes de bois des menuisiers (sciures et copeaux) pour réutilisation en paillage (produit végétal étalé sur le sol aux pieds des végétaux dans un massif pour empêcher la repousse des mauvaises herbes, préserver l'humidité du sol et enrichir la terre). Les déchets de tontes, la paille et certaines écorces sont aussi réutilisés.

Par ailleurs, une signalétique spécifique est installée le long du bras mort de la Marne dans le Parc du Moulin Brûlé. Elle explique le travail des jardiniers de la Ville en matière de gestion différenciée et recense également la faune et la flore naturellement présentes et préservées sur ce site. Des visites sont organisées dans le cadre de différentes manifestations (fêtes des jardins, festival de l'Oh, action pédagogique pour les classes...) afin de sensibiliser les habitants à l'intérêt de la préservation de la faune et la flore du site et du territoire.

Le partenariat entre la ville et la gendarmerie se traduit également par ***la mise en place de l'éco pâturage*** pour l'entretien des espaces verts du fort de Charenton.

En complément de ces deux lieux pédagogiques, ***la ville développe depuis cette année un maraichage municipal dans les douves du fort de Charenton*** en collaboration avec la Gendarmerie nationale. La maraichère de la ville y cultive des fruits et légumes pour les crèches de Maisons-Alfort, il est prévu que ce lieu devienne également un lieu de pédagogie.

2-1-3 – LA LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR

À Maisons-Alfort, dans toute nouvelle opération, la composante environnementale est essentielle. Ainsi, chaque nouveau projet est conçu en prenant en compte des critères écologiques essentiels, telle que la perméabilité des sols ou encore la lutte contre les îlots de chaleur.

2-1-3-1 - Végétalisation des cours d'écoles

Les cours d'écoles sont souvent très minérales, répondant par leurs surfaces bitumées aux besoins de pratiques d'activités de jeux libres, sportives, de regroupements exceptionnels ou événements festifs ponctuels.

La municipalité a engagé, il y a plusieurs années, un vaste programme de rénovation et de végétalisation des cours d'école car elles offrent un fort potentiel d'adaptation aux changements du climat.

Les objectifs du programme se concentrent sur 3 axes principaux :

- Un rafraîchissement des cours par la végétalisation, la transformation d'une partie des espaces minéralisés en zones enherbées afin de ramener la nature à l'école, l'introduction de nouveaux matériaux clairs, perméables.
- Le déploiement de nouvelles activités pédagogiques avec les plantes, le sol, l'eau, et en adéquation avec les usages pédagogiques existants tels que le sport.
- Une meilleure ou nouvelle gestion des eaux pluviales par la désimperméabilisation et la mise en place de systèmes de récupération.

Ainsi, près d'une dizaine d'établissements ont déjà bénéficié de ce « coup de vert ».

En 2022, ce sont les cours des écoles élémentaires Parmentier A et Victor Hugo et celle de la maternelle Pompidou qui en ont profité.

A cette occasion, de nouveaux arbres ont été plantés, des espaces verts ou perméables créés ainsi que des potagers pédagogiques à la demande des professeurs des écoles.

2-1-3-3 - Embellissement du Cimetière Communal

Dans le prolongement des travaux d'embellissement déjà réalisés, la Ville a également souhaité offrir aux Maisonnais un lieu davantage propice au recueillement, plus agréable et apaisant. C'est pourquoi, les allées du cimetière ont été entièrement remises en état et végétalisées afin de désimperméabiliser les sols, de limiter la pousse d'herbes folles et de simplifier l'entretien.

Sur la centaine d'arbres supplémentaires qui va agrémenter le cimetière, en plus des nombreux sujets déjà présents sur le site, 78 ont déjà été plantés. Tout en contribuant à préserver l'environnement, ces aménagements verts créent un cadre plus harmonieux et végétal, à l'image des vieux cimetières paysagers comme le Père-Lachaise à Paris.

Ils permettent également d'améliorer le confort des visiteurs en été, en les protégeant des fortes chaleurs, car ils absorbent une partie de la chaleur, créant ainsi des îlots de fraîcheur et d'ombre, améliorant aussi la qualité de l'air.

Enfin, l'épanouissement de la végétation, loin d'être un manque d'entretien est au contraire le signe d'un environnement plus sain et accueillant pour les oiseaux, la faune et la flore locale.

2-2 - FAVORISER LA PLACE DES ANIMAUX EN VILLE

2-2-1 – LES REFUGES LPO

Dans le cadre de cette politique de préservation et de valorisation des espaces naturels, la commune de Maisons-Alfort a sollicité la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), pour inscrire plusieurs espaces naturels dans la démarche « Refuge LPO ».

En 2020, **huit sites ont été agréés « Refuge LPO »** à savoir l'île du Moulin Brûlé et ses abords (1.5 ha), la ferme de Maisons-Alfort (1.5 ha) et les cinq parcs et squares de la trame verte du Centre-Ville (4.68 ha).

En effet, ces lieux font l'objet d'une gestion douce et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, et sont éligibles à ce label.

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE Date de télétransmission : 17/02/2023 Date de réception préfecture : 17/02/2023
--

Le diagnostic écologique a été effectué par la LPO et une réunion de présentation de celui-ci s'est tenue permettant de déterminer les axes de développement possibles. Cette année la ville a mis en place de nombreux nichoirs pour plusieurs espèces notamment mésanges charbonnières, chouette hulotte et chauves-souris.

2-2-2 – LA GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES

On compte aussi **6 pigeonniers installés sur le territoire de la commune**. Ils sont situés au parc du Vert de Maisons, au pont de Charenton, au Stade Delaune, au parc du Moulin Brûlé, sur l'avenue Gambetta et rue de Marne. Ces pigeonniers permettent la sédentarisation de pigeons et évitent la multiplicité des nichages, régulant ainsi, par le retrait des œufs, la population colombophile.

2-2-3 – LA FERME DE MAISONS-ALFORT

En 2016, la Ville a ouvert la Ferme de Maisons-Alfort. Située dans le parc du Château de Réghat rue Victor Hugo, elle propose une véritable reconstitution d'une ferme axée sur la réintroduction de races françaises anciennes d'animaux protégés : lapins béliers géants, paons bleus, poules Marans, faisans dorés, oies, baudet du Poitou, moutons Mérinos, cochons Cul Noir du Limousin, vache de race Abondance, âne du Cotentin, chèvres...

En tout, une centaine d'animaux encadrée par des professionnels du monde agricole et suivie en partenariat avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort.

La ferme dispose aussi d'un potager et d'un verger.

Ce lieu propose de nombreuses activités tout au long de l'année : visites, découverte des animaux de la ferme, tonte des moutons et filage de la laine en présence d'un professionnel ou encore ateliers de création de bouquets.

2-2-4 – LES POULAILLERS DANS LES ECOLES

Dans le prolongement de la distribution de poules aux riverains volontaires afin de réduire leurs déchets, la Ville a également proposé aux établissements scolaires Maisonnais (de la maternelle au lycée) d'accueillir un poulailler à vocation pédagogique afin de participer, à leur échelle, à cette initiative citoyenne et écologique.

En 2021 des poulaillers ont ainsi été installés dans quatre écoles :

- Maternelle Daudet,
- Maternelle Paul Bert,
- Maternelle Saint-Exupéry,
- Elémentaire Saint-Exupéry.

2-2-5 - L'ECO-PATURAGE

Maisons-Alfort a signé en 2021 une convention avec la Gendarmerie nationale afin de mettre en place de l'éco-pâturage.

Le Fort de Charenton a ainsi accueilli cinq chèvres Poitevines et dix moutons Causse du Lot, surveillés par les fermiers de la ville, pour entretenir les espaces verts des contreforts de manière durable et écologique.

Cette démarche promeut une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces qui permet non seulement de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées, mais également les déchets verts liés à la fauche participant à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore. L'éco-pâturage contribue enfin à limiter l'embroussaillage et à contrôler les espèces végétales envahissantes, même sur des sites difficiles d'accès, comme les buttes du Fort de Charenton.

En 2022, une convention complémentaire a été signée augmentant la surface possible d'entretien de 6 120 m², soit une surface totale de 27 120 m² désormais.

LES LABELS DE LA COMMUNE

Nos efforts en matière de développement des espaces verts et notre souci de l'écologie au quotidien sont récompensés par le renouvellement tous les trois ans depuis 1996 du « Label 4 Fleurs » et par l'obtention de la « Fleur d'Or 2010 » puis de la « Fleur d'Or 2016 ».

En 2019, nous avons été la seule ville en France à avoir obtenu le prix national pour la « Reconquête écologique du cadre urbain », décernés par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).

Ces prix récompensent la démarche exemplaire de la Ville en matière de fleurissement mais également tout particulièrement la politique qu'elle mène de longue date en matière d'amélioration du cadre de vie des Maisonnais, notamment pour l'entretien, la rénovation des espaces verts, la préservation de la biodiversité et de l'environnement, le développement des trames verts dans les quartiers, l'aménagement urbain ou la valorisation du patrimoine.

Perspectives 2023

- Acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine arboré et réalisation d'un diagnostic phytosanitaire afin de mieux connaître les arbres situés sur le domaine communal et d'en assurer une gestion plus efficace.
- Poursuite de la végétalisation urbaine avec :
 - La plantation d'espaces verts autour de la Maison de l'Environnement,
 - La végétalisation des façades de la Maternelle Daudet,
 - La végétalisation de la façade et de la toiture de l'école élémentaire Parmentier A,
 - La végétalisation des cours d'écoles de la Maternelle et de l'Élémentaire Raspail,
 - La plantation d'environ 50 spécimens dans le cadre du Programme 1000 arbres,
 - La plantation de nouveaux arbres sur la rue Pierre Semard et la rue de Vincennes,
 - La réfection de la Place René Coty.
- Labellisation "Refuges LPO" du cimetière communal à la suite des travaux.
- Démarrage des travaux au 114 avenue du Général De Gaulle et du nouveau Centre Technique Municipal comportant un volet paysager et biodiversité.

AXE 3

DEVELOPPER UNE MOBILITE PROPRE

2022

Janvier

Creusement de la ligne 15 Sud terminé

Juillet

Obtention du Renforcement et prolongement de la ligne de bus 372

Novembre

Aménagement de la rue de l'Amiral Courbet en double-sens cyclable

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

3-1 - LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports en commun ont un rôle primordial dans les villes tout comme importance économique majeure en participant à la réduction de la congestion routière près et dans les centres urbains et à la création d'emplois. Ils constituent un élément clé pour s'attaquer au problème de pollution de l'air en ville tout en contribuant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

La Ville de Maisons-Alfort intervient régulièrement auprès de la SNCF, de la RATP et d'Ile-de-France Mobilités pour améliorer le confort et la fréquence du RER D, de la ligne 8 du Métro et des bus qui desservent notre commune.

3-1-1 – LE METRO LIGNE 8

La ligne n° 8 du métro traverse Maisons-Alfort et rejoint la place Balard au sud-ouest de Paris dans le 15^{ème} arrondissement à Créteil-Préfecture au sud-est en suivant un tracé qui passe par Opéra et République.

Cette ligne dessert Maisons-Alfort par trois stations situées sur le tracé de la RD19 :

- Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort
- Maisons-Alfort Stade
- Maisons-Alfort Les Juilliottes

Ainsi, Maisons-Alfort bénéficie d'une bonne desserte directe par les réseaux de transport ferré. La distance retenue pour cette qualification par le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France est de 500 mètres autour des gares RER et des stations de métro.

3-1-2 – LE RER D

La ligne de chemin de fer Paris-Lyon, qui a été ouverte en 1849, marque désormais la limite ouest de la commune et sépare Maisons-Alfort d'Alfortville.

Ces voies ferrées supportent à présent simultanément plusieurs réseaux : celui des grandes lignes avec le TGV Paris-Lyon-Marseille et le réseau régional avec le RER D.

La ligne D du RER dessert une grande partie de la région d'Ile-de-France selon un axe nord-sud. Elle relie Orry-la-Ville (branche D1) et Creil (branche D3) au nord à Melun (branche D2) et Malesherbes (branche 4) au sud, en passant par le cœur de Paris.

Par le RER, Maisons-Alfort n'est ainsi qu'à 6 minutes de la Gare de Lyon depuis la gare de Maisons-Alfort-Alfortville et à un quart d'heure du centre de Paris (Chatelet Les Halles).

Deux gares de RER desservent Maisons-Alfort, celle de Maisons-Alfort-Alfortville en centre-ville et celle du Vert de Maisons au sud de la commune.

La gare de Maisons-Alfort Alfortville est desservie dans les deux sens par :

- 8 trains/heure aux heures de pointes du matin (7h00 à 9h00) et du soir (17h00 à 19h00)
- 6 trains/heure aux heures creuses

La gare du Vert-de-Maisons est desservie dans les deux sens par :

- 4 trains/heure aux heures de pointes du matin et du soir
- 3,5 trains/heure aux heures creuses.

En termes de fréquentation, sont recensés par jour ouvrable :

- 14 509 montants et 15 191 descendants pour la gare Maisons-Alfort Alfortville,
- 6 685 montants et 6 751 descendants pour la gare Vert-de-Maisons.

Grâce à la mobilisation de la Ville, les 2 gares RER ont bénéficié d'importants travaux de rénovation et d'accessibilité. La Ville a par ailleurs entièrement réaménagé la place de la gare du centre-ville pour un plus grand confort et un accès facilité et sécurisé des très nombreux usagers.

3-1-3 – LA FUTURE LIGNE 15

La ville va bénéficier, à partir de 2025 de l'implantation à la gare du « Vert de Maisons » du futur réseau de transport « Grand Paris Express ». Cette future ligne est appelée à faire évoluer sensiblement, dans un proche avenir, les conditions locales de déplacement.

Le réseau de transport « Grand Paris Express » compte environ 205 km de lignes nouvelles reliant 72 gares. Il est organisé autour de liaisons de rocade desservant les territoires de proche et moyenne couronnes et d'une liaison diamétrale permettant de les relier au cœur de l'agglomération.

Ce réseau a pour objectif d'améliorer la qualité de desserte en transports collectifs et de faciliter les déplacements quotidiens dans la région Ile-de-France : étroitement maillé avec les principales lignes urbaines et régionales actuelles, il favorise les déplacements en rocade, dessert des quartiers jusqu'ici enclavés et permet de décongestionner les lignes qui traversent la zone centrale de l'agglomération. Le réseau Grand Paris Express est également au service de l'aménagement du territoire, il permet de relier les principaux pôles métropolitains, vecteurs de développement économique et bassins de vie, les grands équipements du cœur d'agglomération, les gares TGV ainsi que les aéroports.

Il est conçu comme une alternative à la voiture pour les déplacements de banlieue à banlieue. Pour concurrencer la voiture, cette alternative sera pratique, régulière et confortable, tout en préservant l'environnement.

Ce nouveau métro automatique permettra un gain de temps important entre les villes de la région parisienne et soulagera les lignes de RER et de métro déjà existantes. Des travaux de réaménagement et d'embellissement de ce secteur du quartier Liberté vont être réalisés en parallèle et complétés par la création de nouvelles activités commerciales.

Le tracé du futur tronçon du réseau de transport public du Grand Paris traverse le quartier Liberté – Vert de Maisons, au Sud de Maisons-Alfort sur une longueur totale d'environ 530 mètres. Il **présente** les caractéristiques principales suivantes :

- Une section de l'infrastructure souterraine courante du réseau de transport public du Grand Paris entre les emprises ferroviaires à l'Ouest et la rue Valenton à l'Est, en limite de Créteil. Il traverse en souterrain le Square Dufourmantelle et la zone d'activités des Petites Haies.

- Une nouvelle gare « Vert de Maisons » (complétée par l'emprise de la gare en souterrain) entre les emprises de la voie ferrée à l'Ouest et l'avenue de la Liberté.

Inscrite au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, cette ligne sera en interconnexion avec la ligne RER D et la ligne 8 de métro.

3-1-4 – LE RESEAU DE BUS RATP

Maisons-Alfort est parcourue par 11 lignes de bus dont trois garantissent en grande partie les liaisons inter-quartier :

- La ligne 107 (Ecole Vétérinaire <> Gare de Saint-Maur-Créteil), assure la liaison entre le quartier d'Alfort, de Charentonneau et les Planètes.
- La ligne 372 (Gare RER Maisons-Alfort/Alfortville <> Maisons-Alfort Louis Fliche) assure la liaison entre le centre-ville, la gare RER Maisons-Alfort Alfortville, le quartier de Charentonneau et celui des Planètes.
- La ligne 181 (Ecole Vétérinaire <> Gaité RN19 Créteil) relie le quartier d'Alfort, le Centre-Ville et le quartier du Vert-de-Maisons.

Trois lignes sont inscrites au réseau Mobilien dans le cadre du Plan de Déplacement Urbains. Elles bénéficient ou bénéficieront à terme d'aménagements de voirie sur leurs parcours en vue d'améliorer leur performance (vitesse, régularité, fréquence et accessibilité) :

- La ligne 103 (Ecole vétérinaire <> Thiais) et la ligne 325 (Bibliothèque F. Mitterrand <> Chateau de Vincennes) qui traversent le quartier d'Alfort vers l'ouest.
- La ligne 172 (Gare de Bourg la Reine <> Créteil Echât) qui passe par le quartier Hector Berlioz et le centre-ville.

Par ailleurs, quatre lignes appartenant au réseau Noctilien desservent Maisons-Alfort entre 0h30 et 5h30 :

- La ligne N32 Gare de Lyon <> Boissy-Saint-Léger RER
- La ligne N35 Gare de Lyon <> Nogent-Le-Perreux RER
- La ligne N132 Gare de Lyon <> Lieusaint Moissy
- La ligne N134 Gare de Lyon <> Gare de Combs La Ville Quincy

PROLONGEMENT DE LA LIGNE 372 :

En avril dernier, la Ville a obtenu le renforcement et le prolongement de la ligne de bus 372 qui relie aujourd'hui la gare du Centre-ville au quartier des Planètes ainsi que le doublement de sa fréquence de passage à deux bus par heure, avec en perspective une nouvelle augmentation à l'ouverture de la future gare Vert de Maisons du Grand Paris Express.

Pour rappel, dès 2023, le parcours de la ligne 372, qui est entièrement interne à la commune, va être prolongé afin notamment de desservir deux nouveaux quartiers : Liberté Vert de Maisons avec la future gare du Vert de Maisons et le site de la gendarmerie via l'avenue Busteau. L'avenue de la République restera desservie par la ligne 217.

A la suite d'une consultation des riverains organisée par la Ville, il en ressort plus de 95% d'avis favorables sur ce projet.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

3-2 - LES MOBILITÉS DOUCES

3-2-1 – LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DU VELO EN VILLE

La Ville développe de longue date des pistes cyclables sur son territoire permettant ainsi aux Maisonnais de circuler à vélo en toute sécurité.

Depuis 2019, ce sont 12 km de pistes cyclables qui sont disponibles à Maisons-Alfort grâce aux aménagements spécifiques réalisés par la Ville sur la voirie communale, ou par le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

- Dans sa traversée de Maisons-Alfort, la piste cyclable part du Pont de Charenton et se poursuit le long des avenues du Général de Gaulle (RD6), du Professeur Cadiot, Léon Blum et rue Jean Jaurès, jusqu'à la limite avec la commune de Créteil. Elle court à Maisons-Alfort sur une distance de près de 5 km.
- Avenue du Général Leclerc (RD19) allant de la limite de Créteil jusqu'au Pont de Charenton sur une distance de 2,5 km à double sens.
- De l'avenue de Verdun depuis le Pont de Maisons sur les bords de Marne.
- Les bords de Marne (avenues Foch et Joffre) disposent de plus de 4 km de promenade accessible aux piétons, cyclistes et automobilistes dans le cadre du dispositif réglementaire de chaussée partagée qui donne la priorité à l'usager le plus vulnérable et d'une zone 30 qui limite la vitesse des automobilistes à 30 km/h sur toute la longueur des voies.

En 2022, la Ville de Maisons-Alfort a entrepris la mise en place de contre-sens cyclables dans le cadre de la rénovation de la rue de l'Amiral Courbet, en limitant également sa vitesse à 30km/h.

Ce type d'aménagement sera mis en place à chaque fois que la largeur de la voirie le permet et notamment lorsqu'il améliore les liaisons entre les pistes cyclables existantes.

Concernant le stationnement des deux roues non motorisées :

- Les abords des équipements publics (sportifs, culturels et de loisirs), ainsi que des transports en commun (RER, métro) sont dotés d'appuis-vélos. La Ville en compte plus de 250.
- 59 appuis vélos Véligo sont répartis à proximité des accès au métro de la ligne 8 sur la RD19, soit 118 places pour vélos sous abris.
- 20 appuis vélos ont été ajoutés en 2022 (soit 40 places supplémentaires) par la Ville.

La ville a également mis en place des appuis trottinettes notamment devant les équipements sportifs de la ville (centre aquatique, stade Delaune, JSA Tennis, écoles...).

Le nombre total de places de stationnement pour les deux roues non motorisées était donc de 1387 à la date de la rédaction du présent rapport.

3-2-2 – LE DISPOSITIF VELIB'

La Ville a souhaité être l'une des premières communes à pouvoir installer le dispositif Vélib' lorsque celui-ci a été étendu aux communes non limitrophes de Paris pour permettre aux Maisonnais d'accéder facilement à ce mode de transport écologique.

Le dispositif Vélib', proposé par la société Smovengo, se déploie actuellement sur 7 stations Vélib', soit 164 places :

- Métro « Stade »,
- Métro « Les Juilliottes »,
- Avenue de Verdun,
- Square René Coty,
- Gare du Centre-ville,
- Parc du Vert-de-Maisons,
- Métro « Ecole Vétérinaire »

3-2-3 – LE FORFAIT MOBILITES DURABLES :

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, la commune a mis en place un Forfait Mobilités Durables (F.M.D.) pour ses agents.

Cette aide peut s'élever à 300€ par an suivant le nombre de déplacements.

Ce dispositif s'applique aux déplacements domicile/travail :

- À vélo, à vélo à assistance électrique,
- En covoiturage que l'on soit passager ou conducteur,
- À l'aide d'un engin de déplacement personnel motorisé ou non (trottinettes, hoverboards, gyropodes, mono-roues, ...),
- En recourant à un service d'autopartage dans la mesure où les véhicules restent à faibles émissions,
- À l'aide d'un moyen de déplacement ou d'un "deux-roues" loué ou en libre-service, motorisé ou non dans la mesure où la motorisation ou l'assistance est non-thermique.

3-3 - LIMITER LES ÉMISSIONS DES VOITURES

3-3-1 – LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS

Le 26 août 2021, Mme le Maire a pris un arrêté dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE), interdisant la circulation sur une partie du territoire maisonais aux véhicules "non-classés" et "Crit'Air 5".

Ainsi, depuis cette date, les voitures diesel immatriculées avant 2001 et essence avant 1997, ont interdiction de circuler dans le périmètre de l'A86.

Ces restrictions s'appliquent du lundi au vendredi de 8h à 20h, excepté les jours fériés pour les voitures, les véhicules utilitaires légers et les deux roues, tricycles et quadricycles à moteur, et tous les jours de 8h à 20h pour les poids lourds, autobus et autocars.

3-3-2 -LES BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

En 2020, la Ville a contractualisé avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour la mise en place de bornes de recharge des véhicules électriques à titre expérimental.

Depuis, quatre bornes de recharge ont été installées sur la commune :

- 12 rue Auguste Simon
- 92 avenue du Général Leclerc
- 166 rue Jean Jaurès
- Rue Daniel Casanova angle rue Marc Sangnier

En 2022, 1 borne de recharge grande puissance a été mise en service au 22 avenue du Général Leclerc.

Chacune de ces bornes dessert 2 places de stationnement, soit 5 bornes de recharge pour 10 places.

3-3-3 – LE DEVELOPPEMENT D'UNE FLOTTE MUNICIPALE DURABLE

Les **services municipaux sont dotés de véhicules propres et de vélos**. 25 vélos sont ainsi utilisés par les agents dans leurs déplacements (17 pour la Police Municipale, 1 pour les relations publiques et 2 pour le service des espaces verts).

Depuis 2021, les Services Techniques sont par ailleurs dotés de 5 vélos électriques utilisés pour les déplacements sur la commune. A disposition de tous les agents du bureau d'étude et de l'administration, ils permettent des déplacements rapides, à zéro émission sur les chantiers de la Ville.

Aussi, la Ville dispose de 6 véhicules GPL sur un parc total de 171 véhicules.

En 2022, 2 véhicules électriques ont été achetés en remplacement d'anciens véhicules diesel :

- Un minibus 9 places pour le transport à la demande des seniors, livraison prévue en Juillet 2023 ;
- Un médiabus en remplacement du bibliobus de 1985, livraison en Décembre 2023.

Perspectives 2023

- Achat de nouveaux vélos électriques pour les services municipaux

- Implantation de nouvelles bornes électriques :
 - Deux bornes de recharge au 42 avenue du Général de Gaulle soit 4 places de stationnement.

- Réaménagement du quai de stationnement de la ligne de Bus 107 financé par Ile-de-France mobilités.

AXE 4

L'EXEMPLARITE DU SERVICE PUBLIC

2022

Décembre

Rédaction du programme de travail en vue de l'élaboration
de la Stratégie Numérique Durable



Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

4-1 - LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

A compter du 1^{er} janvier 2023, le Rapport Développement Durable de la commune de Maisons-Alfort doit intégrer la présentation du contenu du programme de travail de mise en œuvre de sa Stratégie numérique responsable.

Celle-ci indique les objectifs de réduction de l’empreinte environnementale du numérique de la Ville, les indicateurs de suivi, les mesures instaurées et les moyens à mettre en œuvre.

La commune, dans le cadre de l’écriture de sa stratégie numérique responsable s’engage à :

- Renforcer la cybersécurité de son Système Informatique,
- Réduire la consommation électrique du numérique pour la ville,
- Diminuer les gaz à effet de serre (GES) générés par son Système Informatique,
- Réduire le volume de déchets relatifs au matériel informatique jeté,
- Entrer dans une politique de sobriété en termes de nombre d’équipements et d’usage,
- Se fournir en équipements numériques auprès d’acteurs qui respectent les droits des travailleurs sur l’ensemble de la chaîne de production,
- Sensibiliser le public sur les effets du numérique sur la santé (addiction, isolation sociale, temps d’utilisation des écrans, etc...).

4-2 - LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

Depuis plusieurs années, la Ville gère les achats relevant du champ de la commande publique (marchés publics et concessions) en prenant en compte des critères de performance sociale, environnementale et économique.

L’achat responsable engagé par la Ville vient confirmer à nouveau sa volonté de consommer moins et mieux. Cela passe par :

- la mise en place de critères de jugement en faveur de la performance énergétique et de l’efficacité énergétique,
- la mise en place de clauses dans les marchés publics qui imposent des conditions d’exécution prenant en compte le développement durable (c’est-à-dire en regroupant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du marché).

Par ailleurs, la commune diversifie et élargit les dispositifs de clauses sociales dans la commande publique, notamment, elle :

- intègre des clauses d’insertion dans les opérations de travaux d’envergure ;
- incite les entreprises à privilégier la qualité dans la réalisation des heures d’insertion en favorisant les contrats durables, montées en compétences et parcours d’insertion évolutifs et sécurisés ;
- identifie des secteurs d’activités dans lesquels elle pourrait conclure des “marchés réservés”, c’est-à-dire réserver le droit de participer à des procédures de passation de marchés publics ou de certains lots aux ateliers protégés et aux opérateurs économiques qui, eu égard à la finalité sociale qu’ils poursuivent, interviennent dans le marché avec un désavantage.

4-3 - LA RESTAURATION COLLECTIVE

En 2022, les produits alimentaires « de qualité » au sens de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (loi Egalim) ont représenté 32.2% des achats alimentaires de la cuisine centrale municipale, qui fournit les repas des restaurants scolaires de la Ville, et sont répartis comme suit :

- Produits issus de l'agriculture biologique : 54.1% = fruits, pain, produits laitiers, produits céréaliers ;
- Label Rouge : 17.2% = viande de dinde, de poulet, et de porc ;
- Appellation d'origine protégé (AOP) : 4% = fromages ;
- Produits issus d'exploitations à haute valeur environnementale (HVE) : 6.8% = fruits, légumes frais ou surgelés ;
- Pêche durable : 16.3% = poissons ;
- Produits Bleu Blanc Rouge : 3% = viande de porc et volaille essentiellement ;
- Indication Géographique Protégée : 1.2% = fruits.

Par ailleurs, il est proposé lorsque cela est possible des produits issus de l'agriculture locale (endives, pommes, pâtes...). Par ailleurs la viande de bœuf fraîche est issue d'animaux français de race à viande.

Enfin, un menu végétarien est proposé chaque semaine.

Perspectives 2023

- Elaboration détaillée de la Stratégie Numérique Responsable.
- Création d'un local serveur au Palais des Sports avec étude spécifique pour permettre l'utilisation de la chaleur dégagée afin de chauffer une partie du bâtiment

AXE 5

PROMOUVOIR LE « VIVRE ENSEMBLE » ET : DEVELOPPER LES SOLIDARITES

2022

Janvier

L'Eglise Sainte-Agnès remporte le concours "Sauvons nos monuments"

Février

Maisons-Alfort décroche le label "Terre de Jeux 2024"

Signature de la convention entre l'Etat et la Ville pour
la construction d'un nouveau Commissariat

Mars

Mise en place du Contrat d'Engagement Jeune
pour accompagner les 16-25 ans vers l'emploi

Avril

Mise en place du dispositif "Aidants Connect"
pour accompagner les démarches numériques des Maisonnais

Fermeture du centre de vaccination contre le COVID

Juin

Pose des premières caméras de Vidéoprotection

Octobre

Embellissement du Grand Ensemble Liberté

Engagement de la commune dans la campagne nationale Octobre Rose,
dédiée à la prévention et à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein

Mise en place d'une navette pour les séniors

Décembre

Création de nouveaux ralentisseurs aux abords des groupes scolaires Charles Péguy et de
l'école maternelle Herriot, et d'un plateau surélevé sur la rue Jean Jaurès

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

5-1 - FAVORISER L'ÉCHANGE

5-1-2 – LES JARDINS PARTAGES

En partenariat avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC), la Ville de Maisons-Alfort a créé un groupe de jardins familiaux de 2000 m² divisés en 20 parcelles de 80 à 150 m² à l'intérieur du parc du Vert de Maisons. Le souhait de la Ville était de dépasser la simple création d'un parc public traditionnel. La question de l'animation de l'espace public et de la reconstitution du lien social ont été les principales motivations de la commune. Le quartier, comprenant environ 3500 logements sociaux, comptait peu d'espaces verts et cette solution a paru la plus appropriée pour que les habitants s'approprient les lieux.

Par l'intermédiaire de la FNJFC, les parcelles sont attribuées à des familles du quartier qui y font pousser à leur guise des fleurs et des légumes. Les conditions d'attribution des terrains sont simples : habiter le quartier et résider dans un logement collectif. Les techniciens de la Fédération et les jardiniers municipaux apportent aide et conseils aux habitants.

5-1-1 – LES BOÎTES A LIVRES

Neuf boîtes à livres ont été installées depuis 2018 :

- Quartier Charentonneau : Square René Coty
- Quartier Berlioz : devant l'école maternelle Berlioz, rue de Mesly
- Quartier d'Alfort : au croisement de l'avenue du Général de Gaulle et du Carrefour de la Résistance, proche de l'EnvA
- Quartier des Juilliottes : à la sortie du métro, rue Louis Pergaud
- Centre-ville : en face de l'Église Saint Remi, rue Victor Hugo
- La Sablière : à côté de l'aire de jeux de la Résidence des Arbres, 1 allée des Arbres
- Rue Jean Jaurès : près du square Dufourmantelle
- Avenue de la Liberté : près de La Poste
- Rue de Marne : devant le groupe scolaire Les Planètes

Le principe est de permettre aux habitants d'échanger facilement des livres, et cela avec l'objectif de réduire les déchets et favoriser l'économie circulaire.

Ces boîtes à livres ont aussi des vertus écologiques, car des jardinières fleuries y sont installées. Leur toit a d'ailleurs été conçu de manière à permettre l'écoulement des eaux de pluie sur ces jardinières.

5-2 - LA TRANQUILLITÉ ET LA PRÉVENTION

5-2-1 – LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION

Dans le cadre du projet de mandat 2020-2026, la Ville va déployer la vidéoprotection dans tous les quartiers afin de compléter les mesures de prévention et de sécurité déjà existantes et lutter contre les pratiques illégales et les infractions.

A cet effet, la Ville de Maisons-Alfort a été autorisée, par l'arrêté préfectoral n°2022-0520 du 14 février 2022, à mettre en place un système de vidéoprotection sur la voie publique comportant soixante-quinze caméras.

Ce dispositif est un outil au service de la politique de sécurité engagée par la Ville de Maisons-Alfort qui conforte sa volonté d'œuvrer concrètement pour la tranquillité des Maisonnais.

Il vise à satisfaire les objectifs suivants :

- La protection des bâtiments et installations publics et leurs abords ;
- La régulation des flux de transport ;
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'infractions ;
- La prévention d'actes de terrorisme ;
- La prévention des risques naturels ou technologiques ;
- Le secours aux personnes et la défense contre l'incendie ;
- La sécurité des installations accueillant du public.

Sept caméras nomades ont été installées en juin 2022 ainsi que trois caméras à lecteur de plaques d'immatriculation en novembre 2022 aux entrées de ville.

5-2-2 – LA SECURISATION DES ECOLES ET DES CRECHES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), la Ville de Maisons-Alfort a choisi d'équiper l'ensemble des classes des écoles municipales d'un dispositif d'alerte intrusion et risques majeurs qui se concrétise par le mécanisme suivant :

- 293 balises mobiles remises à chaque enseignant et responsable de groupes d'enfants,
- de sirènes fixes installées dans les couloirs des écoles et dans les salles de classes,

Le déclenchement de ces balises et sirènes permet d'activer un système d'alarme connecté aux téléphones portables de l'ensemble du personnel qui encadre les enfants dans l'école mais aussi dans les équipements publics du même périmètre qui accueillent également des enfants de type collège, lycée, crèche, gymnase. Le déclenchement de l'alerte intrusion actionnera également les voyants lumineux des sirènes installées dans tous les couloirs et dans les classes afin que tous les occupants de l'école concernée se mettent à l'abri.

L'alerte sera envoyée simultanément à une interphase numérique pilotée par la police municipale qui sera en mesure :

- D'écouter passivement ce qui se passe dans l'école et de déclencher les actions adéquates pour répondre en temps réel à l'alerte donnée (30 secondes).
- De prendre les informations des risques majeurs émanant des autorités et de les diffuser en donnant les directives à l'ensemble des équipements ou à un groupe d'équipement identifié via les alarmes sonores.

5-3 - LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INÉGALITÉS

5-3-1 – FAVORISER L'ÉGALITE FEMMES/HOMMES

La ville de Maisons-Alfort mène en lien avec plusieurs de ses partenaires et principalement l'Office Municipal de la Culture (OMC), des actions en faveur de l'égalité femmes/hommes dans tous les domaines de la vie locale. En effet, le groupe de travail dénommé groupe référent santé composé de l'Office Municipal de la Culture, du Bureau Information jeunesse intervient par exemple dans les collèges et les lycées pour traiter des relations filles/garçons et du rôle de chacun, et participe à l'animation de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

De plus, ces actions sont présentées tous les ans dans un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité prévu par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et dont le contenu est précisé par son décret d'application n°2015-761 du 24 août 2015.

5-3-2 – LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Aussi et au-delà des exigences purement réglementaires, et notamment à la suite d'un féminicide et d'une tentative de féminicide en 2022 à quelques jours d'intervalle à Maisons-Alfort dont l'une des victimes était un agent municipal, la Ville de Maisons-Alfort a souhaité accroître son action visant à promouvoir l'égalité femmes/hommes. Cela se traduit par la mise en place d'une véritable politique locale visant notamment à l'éducation à l'égalité, la lutte contre les violences faites aux femmes et plus généralement la lutte contre la discrimination sexiste etc...

Pour ce faire, la Ville a adhéré en juin 2022 au Centre Hubertine Auclert (Association soutenue par la région Ile-de-France), ce qui permettra à la Commune de Maisons-Alfort de se doter de nouveaux outils (formations, appui au montage de projets etc..) pour avancer sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers diverses actions.

De plus, la Ville a travaillé en lien avec le territoire ParisEstMarne&Bois pour l'élaboration du Plan territorial égalité Femmes/Hommes.

5-3-3 – L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

La commune a réuni la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) des Personnes Handicapées, le 14 septembre 2022 à l'occasion de laquelle son rapport annuel en matière d'accessibilité pour l'année 2021 a été présenté.

Les éléments figurant ci-dessous en sont extraits.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

5-3-3-1 - L'accessibilité du cadre bâti existant - établissements recevant du public

Des diagnostics d'accessibilité ont été réalisés sur l'ensemble des E.R.P. de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie, soit 42 diagnostics. Ces diagnostics sont régulièrement mis à jour et servent de base de travail au bureau d'études bâtiment lors de tout projet de réaménagement des locaux.

Agenda d'Accessibilité Programmée 2016 – 2024 :

La loi Handicap du 11 février 2005 prévoyait qu'au 1^{er} janvier 2015, tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) devaient être adaptés ou aménagés afin que les personnes handicapées puissent y accéder et bénéficier des prestations offertes dans des conditions adaptées.

Dans son rapport sur la mise en place de la loi Handicap, publié en septembre 2012, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) avait conclu que seuls 15% des établissements recevant du public étaient aux normes. Maisons-Alfort est très en avance sur ce dossier puisque déjà 40% des ERP de la Ville sont accessibles tous étages confondus aux usagers en fauteuil, 70% pour ce qui est des rez-de-chaussée. Les chiffres à l'échelle nationale n'ont pas été réactualisés par l'IGAS depuis 2012.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a mis en place les Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'AP), dont le contenu a été précisé par décret du 5 novembre 2014. Un deuxième décret a allégé les normes d'accessibilité dans le bâti existant, pour permettre la mise en conformité du plus grand nombre de bâtiments possibles.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Maisons-Alfort se déroule sur 9 ans, soit de 2016 à 2024, compte tenu du patrimoine important (plus de 50 ERP) et complexe (50 E.R.P. de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégories, dits « du 1^{er} groupe »).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée présente le projet stratégique de la commune, décrit les orientations et les priorités, notamment géographiques, techniques ou de stratégie d'évolution du patrimoine, retenues pour la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations, ainsi que les raisons de ces choix.

L'Agenda présente aussi les dérogations demandées, principalement en raison de disproportions manifestes. L'ordonnance du 26 septembre 2014 définit la disproportion manifeste comme « les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité, d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement d'autre part. »

L'Agenda a été présenté en détail lors de la CCPA pour les personnes handicapées du 10 septembre 2015, adopté par le Conseil municipal du 8 octobre 2015, puis approuvé par le préfet du Val-de-Marne par arrêté du 14 janvier 2016.

L'avancement de l'AD'AP est présenté ci-dessous, par catégorie de bâtiments :

Catégories	Travaux réalisés jusqu'en 2021	Travaux en cours	Dérogations pour l'accessibilité PMR (se reporter au rapport CCPA 2014 pour les détails)
Bâtiments des services administratifs	Les services sont d'ores et déjà accessibles aux usagers handicapés est également accessible La Maison du Combattant		Bureau de la police municipale
Bâtiments scolaires	21 écoles communales adaptées disposent, selon le cas, de 1 à 6 classes accessibles en rez-de-chaussée Le groupe scolaire Les Planètes, rénové et équipé de 2 ascenseurs, est désormais entièrement accessible 1 classe PMR a été créée à l'école élémentaire Victor Hugo	- Création d'un élévateur PMR à l'école maternelle Charles Péguy	- Les étages des écoles dépourvues d'ascenseurs : - Le groupe scolaire Condorcet - L'école élémentaire Jules Ferry, - L'école élémentaire Parmentier B
Bâtiments culturels	Le Musée Réghat (RDC) La Bibliothèque René Coty (hors PMR) Bibliothèque du Centre Le NECC La Médiathèque André Malraux		- Les bureaux de l'Office Municipal de la Culture - La bibliothèque René Coty (PMR) - Le musée Réghat (étages)
Bâtiments associatifs	L'espace loisirs du Centre L'espace loisirs de Charentonneau L'espace loisirs des Juilliottes L'annexe MPT d'Alfort La MPT d'Alfort Le Mille Club	Le CSC des Planètes La MPT Georges Pompidou L'Espace multimédia Dufourmantelle	- Le Centre Culturel de Charentonneau - Le CSC de la Croix des Ouches - L'annexe CSC rue de Mayenne (PMR) - L'espace multimédia Dufourmantelle (PMR) - La ludothèque d'Alfort - Le centre médico-psychologique (ancien musée)
Bâtiments et installations sportives et de loisirs	Les centres de loisirs maternels et élémentaires les Planètes Le Centre de loisirs élémentaire Busteau Le Gymnase des Juilliottes Les Tennis rue du 11 novembre	Tennis La Fontaine (cours couverts)	- Le bureau des sports - L'ensemble sportif Georges Pompidou - Le gymnase Parmentier - Le gymnase Hébert - Le stade Maurice Cubizolles
Bâtiments de la petite enfance	Le RAM		- La crèche Charles Perrault - La halte-garderie Les Petits Mousses - La halte-garderie Liberté
Bâtiments dédiés à l'emploi et à l'économie			- Le parking du Centre

Mise en accessibilité de la gare du RER D Vert de-Maisons

La Ville a été très active ces dernières années auprès d'Ile de France Mobilités, de la SNCF et de RFF afin d'améliorer l'accessibilité des gares implantées sur son territoire.

Dans le cadre de l'arrivée programmée en 2025 de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express, la SNCF a étendu et modernisé la gare « voyageurs » pour un montant de 30 millions d'euros. Ces travaux qui ont eu lieu entre 2019 et 2021 ont rendu accessible cet équipement aux personnes à mobilité réduite et vont permettre d'assurer la connexion avec la future Ligne de métro 15.

5-3-3-2 - L'accessibilité de la voirie :

La Ville de Maisons-Alfort aménage les voies communales tout en répondant aux enjeux de l'accessibilité.

S'agissant spécifiquement du programme de mise aux normes des arrêts de bus pour l'accessibilité aux PMR, 112 des 127 arrêts sont aux normes, soit 88,19% en 2021.

Lignes de bus n°	Nombre d'arrêts sur la ligne à Maisons-Alfort	Nombre d'arrêts mis aux normes	% de réalisation
24	1	1	100%
103	3	3	100%
104	14	14	100%
107	25	23	92%
125	4	4	100%
172	9	8	88,89%
181	18	18	100%
217	12	10	83,33%
281	5	4	80%
325	2	2	100%
372	34	25	74%
TOTAL	127	112	88,19%

Une mise aux normes de l'arrêt de bus Paul Bert de la ligne 107 a été étudiée en 2022, pour des travaux prévus en 2023.

Il est précisé que, pour qu'une ligne de bus soit considérée comme accessible, il faut que 70% de ses arrêts le soient réellement.

Or, il peut être constaté que chaque ligne de bus possédant des arrêts sur la commune dépasse ce taux. Les lignes de bus sur la ville de Maisons-Alfort sont donc toutes accessibles.

S'agissant des passages piétons, à ce jour, la plupart des passages piétons sont aux normes dans la ville, à l'exception de certains d'entre eux pour des raisons techniques.

En 2021 ont été réalisés :

- La création de deux plateaux surélevés supplémentaires rue Fernet au croisement de l'avenue Gambetta et Rue de Reims au croisement de l'avenue Georges Clemenceau.
- Le réaménagement de la rue Nordling dont les trottoirs étroits ont été élargis pour faciliter la circulation des piétons tout comme le parvis devant l'église Sainte Agnès qui a été aménagé par un plateau surélevé de même niveau.
- La réfection des dallages des trottoirs du passage Imberdis par des pierres de Bourgogne et les joints des pavés sur la chaussée.

S'agissant des places de stationnements pour personnes à mobilité réduite, 3 nouvelles places ont été créées depuis la dernière CCPA, faisant passer, en 2021, le nombre total de places de stationnement adaptées aux personnes handicapées de 205 à 208.

Il est rappelé que, pour bénéficier de la création d'une place, les riverains concernés doivent adresser leur demande par courrier auprès des services techniques de la Ville en joignant la copie de leur carte mobilité inclusion.

Au cours de l'année 2021, aucune télécommande n'a été demandée ce qui porte à 24 le total des télécommandes fournies aux Maisonnais en ayant fait la demande, depuis le début du programme.

Conformément aux programmes de mandat 2014-2020 et 2020-2026, 50.000 € sont consacrés par an à la mise aux normes des carrefours à feux tricolores communaux et à leur entretien.

Dans le cadre de la réhabilitation de la rue Jean Jaurès, le Conseil Départemental du Val-de-Marne a créé, en 2021, un plateau surélevé au droit de la traversée piétonne angle Jaurès-Blum et a créé un ilot refuge en milieu de chaussée afin de permettre aux piétons une traversée en deux temps de ces quatre voies de circulation en sortie de virage.

A cette occasion, les passages piétons rue Jean Jaurès et Pelet de la Lozère ont été rénovés et mis aux normes.

A noter qu'en 2022, de nouveaux plateaux surélevés ont été créés, aux abords du groupe scolaire Charles Peguy et de la maternelle Edouard Herriot afin de ralentir la circulation au niveau de l'avenue de la Liberté et du carrefour de la rue du 11 novembre 1918. Et ainsi renforcer la sécurité.

Le département du Val-de-Marne a quant à lui procédé à l'installation d'un plateau surélevé au niveau du 288 rue Jean Jaurès pour remplacer le passage piéton au niveau du 169 qui traverse quatre voies de circulation.

A la demande de la commune, le département a réalisé d'importants aménagements de sécurité au niveau du groupe scolaire Condorcet au croisement de la rue de Vénus, de l'avenue Gambetta et de la l'avenue de la République avec la création d'un plateau surélevé, complété par l'élargissement du trottoir à l'angle de la rue de Vénus afin de ralentir la vitesse des automobilistes. Les feux tricolores de ce carrefour ont aussi été remplacés.

5-3-3-3 - L'accessibilité des espaces verts :

Lors des différentes réunions de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées, il a été indiqué que la totalité des parcs et squares de la ville dispose d'installations spécifiques aux personnes à mobilité réduite.

Notamment, le parc du Vert de Maisons ainsi que le square de l'Artificier François. Au centre-ville, le square de l'église dispose d'un accès à tous ses espaces plantés et le prolongement du mail piétonnier de la rue Victor Hugo permet maintenant aux personnes à mobilité réduite de rejoindre les différents quartiers grâce à la trame verte.

En 2020, la Ville a débuté les études pour le réaménagement des abords de la station essence située sur les bords de Marne destinée à devenir la future Maison de l'Environnement.

Cet équipement aura pour objectif la sensibilisation des Maisonnais et Maisonnaises à la protection de l'environnement. Les espaces extérieurs étaient à l'origine composés d'un terrain de pétanque peu utilisé ainsi que d'un parvis minéral avec des pompes à essence à l'abandon sans valeur paysagère particulière à l'exception de très beaux platanes et de quelques arbres de haute tige.

Ces différents espaces étaient séparés par de forts dénivelés les rendant inaccessibles aux Personnes à mobilité réduite. L'idée directrice est de créer différentes ambiances végétales à vocation pédagogique pouvant accueillir les écoles, les visiteurs et un lieu de restauration rapide.

Les travaux de réaménagement débutés en 2021 et poursuivis en 2022 vont permettre de créer des cheminements et terrasses en bois, accessibles aux personnes à mobilité réduite, reliant ces espaces différents composés d'une palette végétale écologique (plantes locales, mellifères, propice à l'avifaune ...) adaptée et qui ne nuira pas au couvert végétal existant. Aussi, deux nouveaux tronçons de platelage bois ont été créés sur les bords de Marne entre la Maison de l'Environnement et l'écluse de Saint-Maurice facilitant ainsi l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

5-3-3-4 - L'offre de logements accessibles

Il est rappelé que la loi a redéfini les règles de l'accessibilité des bâtiments et des établissements recevant du public (ERP). Cette loi couvre tous types de handicaps (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques). Cependant, celle-ci ne s'applique qu'aux permis de construire déposés après le 1^{er} janvier 2007.

Adresse Terrain	Promoteur	Nbre de logements adaptés aux PMR	Année de livraison
45 rue Médéric	VIENNE	5	2023
61/69 avenue Gambetta	EDELIS	69	2022
52 rue Gambetta	SOFERIM	17	2022
103 rue Roger François	COHEN	9	2022
41 43 rue Carnot	PROMOGIM	81	2024
14 -16 rue Charles Martigny	COGEDIM	154	2023
19-25 Avenue Professeur Cadiot	NOVAXIA	137	2023
110 bis - 114 avenue Général De Gaulle	SEFRICIME	28	2024
14 – 16 rue Charles Martigny	COGEDIM	154	2024
49 rue Victor Hugo	CAPELLI	24	2023
Avenue Général Leclerc	VALOPHIS	64	2024
9-11 rue Girard	COFFIM	44	2024
20 rue Charles Martigny	ESH	182	2024
7 rue Chabert – 24 rue Bourgelat	Générale de Promotion	82	2024
17 rue Eugène Renault - 18 rue Bourgelat	Générale de Promotion	61	2024
61 rue Georges Médéric - 43-45 Victor Hugo	EMERIGE	54	2023
TOTAL		3439	

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

5-4 - RENFORCER L'ACTION SOCIALE ET LA COHÉSION TERRITORIALE

La Ville de Maisons-Alfort mène un nombre important d'actions en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité. Celles-ci sont initiées par les services municipaux, le Centre Communal d'Action Sociale, mais aussi les associations paramunicipales.

Par ailleurs l'analyse des besoins sociaux à l'échelle du territoire Paris Est Marne et Bois des 13 communes dont Maisons-Alfort a été finalisée en 2022.

Elle a pu traiter des thématiques suivantes :

1. L'accompagnement au maintien dans le logement et à l'autonomie des séniors
2. La lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes
3. La lutte contre la précarité dans le logement (insalubrité, précarité énergétique,)
4. Le renforcement de l'accès aux soins
5. L'insertion professionnelle des jeunes
6. Les relations intergénérationnelles
7. L'accès au droit et la fracture numérique
8. L'accompagnement des personnes en situation de handicap
9. Le maintien du lien social chez les séniors

Chaque item est adapté au territoire communal et en découle un plan d'actions communales à décliner dans le cadre du mandat 2020-2026.

Ces actions ciblent notamment les enfants, les familles, les personnes isolées, les séniors et les personnes handicapées. A travers ces opérations, la Ville veille à apporter son soutien aux Maisonnais dans les différents domaines de la vie quotidienne : petite enfance, enfance, scolarité, sport, culture, logement et emploi.

Elle est aussi à l'écoute des besoins des plus démunis. En plus des actions de solidarité qu'elle met en œuvre directement, la Ville s'attache à soutenir l'ensemble des associations à caractère social et caritatif. Elle apporte son soutien logistique et financier à de nombreuses d'entre elles.

5-4-1 – PRIORISER LA SANTE

5-4-1-1 - La mise en place du centre de vaccination anti-Covid

Sur l'impulsion de Monsieur le Député et du Maire, le préfet du Val-de-Marne a autorisé la Ville à ouvrir dès le 19 janvier 2021 un centre de vaccination au Moulin Brûlé.

Ce centre a fonctionné grâce au volontariat d'agents de la Ville et du CCAS, d'infirmiers et de médecins libéraux, d'agents hospitaliers et de professionnels de santé retraités.

Les Maisonnais éprouvant des difficultés pour se déplacer se sont vus proposer un transport aller/retour de leur domicile jusqu'au centre de vaccination grâce à la mobilisation de véhicules et chauffeurs communaux. Suivant le calendrier établi au niveau national pour les publics éligibles, ce centre de vaccination n'a cessé d'augmenter son activité.

Au fil des mois, et grâce à la mobilisation de la Ville de Maisons-Alfort, des équipes de médecins, infirmiers (environ de 5 200 vacations au total) et des bénévoles de la Croix-Rouge, ont accompagné le public et le personnel communal en charge de la gestion du centre au quotidien, le centre de vaccination n'a cessé de monter en puissance pour atteindre près de 900 injections en moyenne par jour et plus de 5 000 par semaine à son pic de fonctionnement.

Au total ce sont près de 105 000 injections qui ont ainsi été réalisées dont environ 30 000 doses de rappels (3^{ème} et 4^{ème} dose)

Le centre de vaccination a fermé ses portes le 16 Avril 2022.

5-4-1-2 - Le don du sang

La ville s'engage également pour le don de sang et a organisé 5 collectes en 2022.

La Ville a accueilli 431 donneurs dont 48 nouveaux.

5-4-2 – LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

Le BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Le Bureau Information Jeunesse de Maisons-Alfort (BIJ) est un lieu d'information et de documentation, ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans, sans rendez-vous. Le BIJ est un service de l'Office Municipal de la Culture et est membre du Réseau National de l'Information Jeunesse.

Le BIJ propose des informations et des conseils sur différents sujets : études, métiers, santé, droits, l'engagement citoyen, le bénévolat, la mobilité internationale...

Le BIJ propose également des services, tels que :

- Un soutien à la recherche d'un job pour les étudiants (aide à la réalisation de CV, lettres de motivation...) et une mise à disposition d'offres d'entreprises proposant des postes à temps partiel sur l'année ou temps plein sur les vacances scolaires.
- Une mise en relation pour des missions de baby-sitting, de cours particuliers, la recherche d'un logement étudiant.

Le BIJ, c'est aussi :

- Des ordinateurs en libre accès pour effectuer des recherches scolaires ou universitaires, s'informer sur les métiers/ les études, rechercher un job ou un stage, réaliser un rapport de stage, un CV, une lettre de motivation...
- Un Point Eurodesk avec des infos sur l'Union Européenne, les programmes européens pour partir étudier, faire un stage, travailler, faire du volontariat (SVE)... en Europe mais aussi à l'international...
- Une bourse mobilité proposée par la Ville de Maisons-Alfort en direction des jeunes ayant un projet de départ à l'étranger dans le cadre d'études ou d'un stage obligatoire
- Un accompagnement aux projets des jeunes. Une aide dans les différentes étapes de réalisation : montage du dossier de présentation, information sur les dispositifs et aides financières...
- Des ateliers thématiques : recherche de stage, création numérique, CV/lettre de motivation/préparation à l'entretien, Parcoursup...
- Des formations : Passeport Baby-sitting, Passeport Junior@Senior
- Des événements : exposition Jeunes Talents, objectif révisions du Brevet et du Bac, prévention santé...
- L'opération « Objectif Révisions » : mise à disposition des élèves d'espaces de travail dédiés, de nombreuses ressources et d'un accompagnement des bibliothécaires de la ville pour les utiliser au mieux. C'est aussi une aide personnalisée et gratuite pour les révisions encadrée par des étudiants bénévoles dans diverses matières.
- L'aide à la réalisation des candidatures (CV, lettres de motivation) et à la préparation d'argumentaire lors des entretiens pour un stage ou emploi.

L'ACTION DE LA MISSION LOCALE

La Mission Locale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maur, Saint-Maurice, dont la mission essentielle est l'insertion socio-professionnelle des jeunes de moins de 26 ans, intervient dans le champ de la lutte contre l'exclusion en complément des actions engagées concernant l'orientation, la formation, la recherche d'emploi.

En 2022 plus de 1000 jeunes ont été accompagnés dont 438 Maisonnais, ce qui a donné lieu à près de 5900 entretiens (dont 2500 auprès des jeunes Maisonnais).

Hébergement :

Depuis de nombreuses années la Mission Locale s'efforce d'apporter des solutions aux jeunes en rupture ou en situation précaire d'hébergement.

Pour répondre aux besoins existants, la Mission Locale, a passé une convention avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour être accompagnée dans la mise en œuvre du dispositif Relais Logement Jeunes qui dispose de 10 chambres au Foyer Jeunes Travailleurs de Créteil. Ce dispositif implique pour la Mission Locale de réaliser l'accompagnement social des jeunes.

- 13 jeunes ont été accompagnés au titre de l'année 2022.
- 4 ont pu intégrer le foyer en cours d'année
- 4 ont trouvé un logement autonome

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

D'autres dispositifs sont actionnés par la Mission Locale comme les demandes au Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation, les résidences sociales sur le quota du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

Sécurisation financière :

La Mission Locale dispose du fonds municipal d'aide aux jeunes.

Le fonds municipal d'aide aux jeunes a soutenu 12 jeunes en 2022 : les aides sont essentiellement liées à la subsistance (pour 75% d'entre elles), mais aussi à la participation au coût de formation.

Les jeunes accompagnés dans le cadre du PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie) peuvent bénéficier si le besoin est repéré d'une allocation de l'ordre de 150 euros /mois. 228 jeunes Maisonnais ont pu bénéficier de l'allocation pour un montant total de 97730 euros.

Contrat Engagement Jeune :

Depuis Mars 2022, un nouveau dispositif, le contrat Engagement Jeune remplace la Garantie Jeunes. 116 jeunes Maisonnais ont intégré le Contrat Engagement Jeune cette année avec pour objectif un emploi pérenne. Durant leur accompagnement, ils peuvent en fonction de leurs revenus, bénéficier d'une allocation mensuelle de 520 euros.

Santé

La Mission Locale a aussi mis en place depuis avril 2017 une permanence d'une psychologue, présente 3 fois par mois, afin d'optimiser ses réponses aux jeunes fragilisés. Cette action a concerné 34 jeunes Maisonnais en 2022 sur les thématiques suivantes

- Difficultés cognitives
- Problématiques abandonniques
- Addictions
- Pathologie somatique
- Etat anxiodépressif
- Trouble psychique grave avec inadaptation sociale
- Difficultés à trouver un emploi en raison de la crise sanitaire
- Parcours migratoires

LES ACTIVITES MISES EN PLACES PAR L'OMC

L'OMC a mis en place des antennes relais jeunesse dans les quartiers Liberté, Planètes et récemment Juilliottes depuis Juin 2022.

Elles accueillent une quarantaine de jeunes les mardis, mercredis et samedis de 15h à 20h et propose des soirées match, des ateliers de médiation, des activités de loisirs et culturels, des sorties et des séjours.

Sur le Centre Socio-Culturel (CSC) Liberté, le CSC Les Planètes et à la Maison Pour Tous (MPT) Pompidou depuis mai 2022, les activités "adolescents" se décomposent en accueil modulaire et en ateliers culturels. Ils se déroulent plusieurs fois par semaine et pendant les vacances scolaires.

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE Date de télétransmission : 17/02/2023 Date de réception préfecture : 17/02/2023
--

Ces ateliers ont pour objectifs de permettre aux différentes tranches d'âge de s'épanouir à leur rythme, de favoriser le dialogue garçons-filles et adultes-adolescents à travers des modes d'expression communs et de valoriser les jeunes.

Il permet également de repérer des situations de fragilité, d'assurer un accueil, une écoute et un suivi adapté, individualisé : rendez-vous individuel pour mieux orienter le jeune dans sa scolarité, professionnellement...

Séjours d'hiver et d'été :

Une offre de séjours est proposée par la Ville aux adolescents Maisonnais. Cette année 46 jeunes en ont profité.

L'OMC propose à travers le CSC Liberté des séjours afin de créer des liens de proximité avec les adolescents et d'impliquer leurs parents.

Ces séjours ne sont pas sur inscription. Il s'agit d'un outil éducatif pour l'équipe d'animation.

Studio de Musique de l'OMC :

Une activité mixte, intitulée "Liberté d'Expression", est ouverte aux jeunes Maisonnais âgés de 12 à 25 ans, et a pour but de valoriser les jeunes à travers un mode d'expression privilégié.

L'activité s'organise autour de plusieurs axes : ateliers d'écriture, ateliers chant et musique et enregistrement et utilisation d'un logiciel de musique.

Aide à l'obtention du B.A.F.A. :

Il est constaté une participation active des jeunes pour obtenir leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.). 10 jeunes ont ainsi obtenu en 2022 leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur financé par la structure. Certains ont ainsi pu décrocher leur premier emploi saisonnier.

Lutter contre l'exclusion :

L'OMC a mis en place le dispositif « Accompagnement à la scolarité ». Cette opération proposée dans tous les équipements de quartier, permet de compléter les apprentissages scolaires des élèves des écoles primaires, collèges et lycées à travers de l'aide aux devoirs. Cette action est financée par la Ville de Maisons-Alfort et la CAF du Val-de-Marne. De plus, ce dispositif est complété par l'action de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville auprès des élèves des écoles primaires ainsi que des collégiens.

Lutter contre l'exclusion, c'est aussi l'accueil des adolescents et jeunes majeurs. Plusieurs espaces s'offrent à eux selon leur situation : la Mission Locale, le Bureau Information Jeunesse, le club de prévention Pluriels 94 ou les Centres Socioculturels pour des accueils – des espaces où ils peuvent prendre le temps de discuter. Ces différents acteurs travailleront alors en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Point Accueil Ecoute Jeunes, les collèges, lycées, Drogues et Société, le Planning Familial.

Le dispositif exclusion temporaire du collège :

L'OMC propose aux collèges publics de la Ville, un accueil des élèves dans le cadre des exclusions temporaires, en moyenne 19 jeunes suivis par an.

La durée (d'une demi-journée à 4 jours) permet de travailler sur la sanction, le règlement intérieur du collège, les ressentis, l'estime de soi, l'engagement citoyen et la vie après l'école (temps libre).

Cet accueil est l'occasion de faire découvrir les structures d'accompagnement des jeunes (BIJ, équipements de quartier), d'orienter vers des dispositifs ou associations, de faire le lien avec les parents (notamment en lien avec INFO-Parents), de nouer une relation de confiance avec les jeunes et de leur permettre d'ouvrir la parole sur les ressentis vis-à-vis de la sanction, les inquiétudes et les questionnements personnels.

Les actions de prévention (300 élèves concernés) :

L'objectif du groupe référent Prévention Santé est de mener des actions de prévention selon les besoins identifiés et les sollicitations de la part des équipes éducatives des collèges et lycées de la Ville.

Prévention contre le VIH

Depuis de nombreuses années, dans le cadre du 1^{er} décembre, l'OMC participe aux côtés de ses partenaires du Groupe Référent Santé à des actions de sensibilisation sur la question du VIH et plus généralement sur la relation amoureuse et le consentement, dans les établissements scolaires et au premier rang dans les collèges de la Ville. Les jeunes, comme les équipes éducatives, apprécient particulièrement ces interventions qui permettent de s'exprimer librement, poser ses questions et revoir ses connaissances sur le sujet. Pour les professionnels c'est surtout l'occasion de prévenir les comportements à risque, de distribuer des outils (documentations) et des moyens de prévention (préservatifs) mais aussi de relayer vers les institutions en mesure d'accompagner individuellement les jeunes.

Lutte contre le Harcèlement

Dans chaque atelier, en début d'année, à travers le règlement intérieur de la structure ou selon l'actualité, des activités sont proposées autour du thème du harcèlement.

Une réflexion et un questionnaire (en direction des primaires et collégiens) ont été initiés en 2022 par le Service Enfance Education de la Ville de Maisons-Alfort sur le thème du harcèlement en lien avec l'OMC, le service des Sports et les fédérations de parents d'élèves.

En 2022, une exposition sur le thème du cyberharcèlement a été mise en place au Bureau information Jeunesse et au Lycée Delacroix

Lutte contre les discriminations de genre afin de favoriser l'égalité femmes/hommes

A l'occasion de la Journée Internationale de Lutte contre les violences Faites aux Femmes le 25 novembre, l'OMC a proposé un moment privilégié d'information des familles et des jeunes sur les violences faites aux femmes. Cela a été l'occasion de former les acteurs sur les représentations, mais aussi pour des groupes de jeunes et de familles de participer à la MIRABAL (courses et marche d'engagement).

En parallèle de l'exposition sur le cyberharcèlement, un espace d'information et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes a été mis en place au BIJ.

De plus, un projet vidéo a été mené en 2022 par l'équipe de prévention spécialisée en lien avec l'OMC sur l'égalité et les relations entre les femmes et les hommes.

Prévention des toxicomanies

L'OMC est intervenue cette année auprès de collégiens et lycéens avec l'Association Drogues et Société, en présence d'un infirmier et d'une psychologue lors de séance collective ou bien avec la tenue de permanences.

LE FUTUR Quartier Jeunes (QJ)

Dans le cadre du projet de mandat 2020-2026, la Ville de Maisons-Alfort s'est engagée à offrir à la jeunesse maisonnaise un espace qui lui est entièrement dédié pour se retrouver, travailler, échanger, créer mais aussi entreprendre. Il portera le nom de Quartier Jeunes (QJ) et sera situé au cours des Juillottes. Concrètement, le QJ abritera les actions du Bureau Information Jeunesse qui y seront développées (accueil de classes, rencontres parents baby-sitters...), et de nouveaux services tournés notamment vers le numérique et l'entrepreneuriat.

Le lieu, entièrement ouvert, s'organisera autour d'un espace central avec restauration légère (café, boissons, snacking) dédié à la détente et aux moments de rencontre où pourront notamment se tenir des conférences et des animations culturelles où les jeunes talents auront la possibilité de s'y produire. Tout autour, des espaces pour travailler individuellement dans un esprit de coworking, avec la mise à disposition d'ordinateurs, mais aussi en groupe puisque des salles pourront être réservées à cet effet. Un Fab Lab* sur des projets numériques sera également créé.

Ce lieu ouvrira ses portes à l'été 2023.

5-4-3 – LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE

L'ACTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

L'action de l'OMC repose sur un double levier :

- A travers ses maisons de quartier, adapter sa réponse aux besoins exprimés ou identifiés avec une équipe formée.
- A travers un réseau de 70 associations, créer des leviers pour les publics les plus fragiles par le biais de la culture et générer de la mixité sociale (entre quartiers et entre générations).

La Ville favorise l'accès à la culture et aux loisirs pour tous par la mise en place d'une Bourse Culture.

Par ailleurs, elle propose des activités de loisirs et culturelles pour tous les habitants à des tarifs minimes. De la même manière, les associations affiliées à l'OMC ont une offre de service large allant du théâtre au yoga, avec des tarifs différents et accessibles à toutes les familles.

Bien entendu, les activités proposées directement par l'OMC ont des tarifs extrêmement faibles pour les familles et viennent compléter l'offre de la vie associative. L'offre proposée par l'OMC s'ajuste également aux besoins exprimés et identifiés sur les différents quartiers.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

Ainsi, l'OMC propose directement plus d'actions culturelles sur le quartier Liberté-Vert de Maisons où l'accès à la culture pour tous est un vrai enjeu.

L'année 2022 a vu le développement des animations de prévention en direction des adolescents et des jeunes majeurs ainsi que le maintien de séjours mis en place pendant la pandémie, à l'époque avec le soutien de l'Etat.

Pour l'année 2022, les associations ont repris les activités avec des effectifs d'avant COVID, les activités sportives sont celles suscitant le plus d'engouement.

Les actions intergénérationnelles

L'OMC a permis aux retraités de participer aux activités dédiées aux jeunes et inversement en fonction des thèmes traités, avec le développement d'activités ludiques, créatives partagées entre parents/enfants et grands-parents/petits-enfants par le biais du jeu et du conte, notamment.

A noter que la semaine Bleue s'est déroulée sur 10 jours en octobre et a permis à toutes les générations de se rassembler.

Pour l'année 2022, les activités bénévoles ont concerné l'accompagnement à la scolarité, l'accompagnement des jeunes et l'animation d'ateliers pour les séniors.

Le passeport Baby-Sitting est l'action de formation pré-professionnalisante en direction des jeunes, afin qu'ils puissent intervenir au domicile des familles de la Ville sur des gardes d'enfants.

Les actions événementielles

Tout au long de l'année, l'OMC est organisateur de manifestations qui permettent aux parents et aux jeunes d'être spectateurs et/ou acteurs sur des thématiques très diverses comme le Printemps des Arts, la fête de la Musique, l'été en fête.

L'ACTION DU SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS

Dans le cadre de sa politique de prévention, de solidarité et de cohésion sociale, la Ville, à travers son service des Sports, propose de nombreuses actions gratuites en direction des enfants, des adolescents et des adultes. Les enjeux de cette démarche sont multiples :

- Faire découvrir un large panel d'activités à caractère sportif à un public jeune de toutes conditions sociales.
- Susciter la continuité de l'activité en dehors des périodes de vacances scolaires.
- Renforcer le maillage et le partenariat avec les associations, les clubs et partenaires associés.
- Éviter le désœuvrement des jeunes.

En période scolaire :

Pour les enfants de 3 à 6 ans :

Le Bébé Gym se déroule le samedi matin dans les écoles élémentaires Raspail, Paul-Bert, Condorcet ainsi qu'aux gymnases Pompidou, Charles Péguy et Parmentier. Cette activité accueille 696 enfants par semaine.

Cette action, dont le succès auprès des familles Maisonnaises est toujours grandissant, vise à participer à l'épanouissement des enfants grâce au développement de leurs capacités psychomotrices dans un espace sécurisant.

Pour les enfants de 6 à 11 ans :

- Le sport à l'école : Des éducateurs sportifs diplômés d'État sont mis à la disposition de chaque groupe scolaire sur la base d'une heure par classe et par semaine. Cette action permet à plus de 2.632 élèves de pratiquer différentes disciplines sportives sur l'année scolaire, auxquelles s'ajoute la natation scolaire (1529 élèves).
- Les Contrats Bleus : Les enfants scolarisés en école élémentaire ont la possibilité chaque soir après la classe de 16h30 à 18h de pratiquer divers ateliers sportifs encadrés par des éducateurs diplômés appuyés par une équipe d'animateurs vacataires. 1.935 enfants bénéficient de cette activité.
- L'Accueil post Contrats Bleus : Cette action est proposée à tous les élèves des écoles élémentaires. Elle permet aux familles (moyennant une participation financière de 0.87€/séance) de bénéficier d'un temps d'accueil supplémentaire entre 18h et 18h30 tous les jours (658 enfants en ont bénéficié).
- L'Aménagement du Temps de l'Enfant : Pour 686 enfants demi-pensionnaires la coupure du déjeuner est enrichie d'activités sportives librement fréquentées.

Pour les adolescents de 12 à 18 ans :

- Sport Cité : Sur le même principe que les Contrats Bleus cette action s'adresse aux adolescents de 12 à 18 ans et se déroule tous les jours de 16h30 à 18h dans 4 quartiers de la Ville. 250 jeunes fréquentent assidument les différents gymnases où ils peuvent pratiquer le sport de leur choix.
- Sport Loisirs Jeunes : Cette action s'adresse aux jeunes adultes de 16 à 25 ans. Elle est mise en place une fois par semaine dans 4 équipements sportifs et accueille régulièrement 206 personnes.
- Sport/Découverte : Cette nouvelle action s'adresse aux enfants des écoles élémentaires, non licenciés en club. Chaque mois une nouvelle discipline est proposée sur trois séances. L'activité se déroule les mercredis de 9h30 à 11h30 sur un des équipements de la Ville en partenariat avec les associations Sportives communales. Une vingtaine d'enfants participent à cette activité à chacune des sessions.

En période de congés scolaires :

- Sports Loisirs Quartiers : Cette action est mise en œuvre pendant les congés scolaires (Toussaint, hiver, printemps, été) et accueille plus de 1.000 Maisonnais de 6 à 18 ans. Les activités sportives sont proposées sur le principe du type « portes ouvertes » dans chaque lieu d'accueil. L'offre s'adapte aux caractéristiques de chaque tranche d'âge et permet l'accès aux différentes pratiques sportives collectives ou individuelles.
- Eté chaud : Ce dispositif fonctionne sur le principe des portes ouvertes en Juillet et en Août. Les animations associent les activités pratiquées tout au long de l'année à la découverte de nouveaux sports lors de sorties hors de Maisons-Alfort.

Afin de compléter ce dispositif, la Ville a créé une Bourse Sport. Il s'agit de proposer une aide financière pour permettre aux jeunes Maisonnais de 7 à 17 ans issus de familles modestes de s'inscrire dans une association sportive. En 2022, 412 familles ont bénéficié de cette bourse, pour un montant total de 30 600 €.

La fréquentation des activités sportives est en constante augmentation et répond à un vrai besoin de la jeunesse, le sport étant un vecteur d'apprentissage de la vie en société et de bien-être.

5-4-4 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

L'accompagnement au maintien dans le logement et à l'autonomie des séniors

Comme confirmé dans l'analyse des besoins sociaux, la part des séniors (+ de 60 ans) à Maison Alfort connaît une augmentation importante, + de 2,1 % par an. La part des plus de 75 ans augmente de + 1,6 % par an. Il est également mis en exergue que les séniors les plus âgés (+ de 80 ans) sont les moins protégés (Taux de propriétaires le plus bas).

Face à ce diagnostic, la ville a renforcé son action de maintien à domicile auprès des séniors en proposant :

- Un service public d'aide à domicile aux séniors de plus de 65 ans. Une équipe de 54 aides à domicile qualifiées et expérimentées apporte aide et soutien aux personnes âgées,
- Un service de portage des repas à domicile,
- Un dispositif renouvelé en 2022 de téléassistance au domicile à tarif préférentiel grâce à une convention avec le Département de Val-de-Marne.

Au total près de 1.000 personnes ont bénéficié de ces actions en 2022.

La Ville s'est engagée par délibération en juin et décembre 2022 à renforcer son dispositif d'aide à domicile en conventionnant avec la CNAV et les résidences séniors sur le dispositif de l'aide à domicile mutualisée qui permet :

- D'intervenir auprès des publics fragiles et d'une population qui n'aurait pas sollicité les aides de la Caisse nationale de retraite autrement,
- D'adapter les plans d'aide des retraités qui résident dans un établissement qui propose déjà des services (restauration, buanderie par exemple),

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE Date de télétransmission : 17/02/2023 Date de réception préfecture : 17/02/2023
--

- De faire preuve de réactivité face à la perte d'autonomie d'un retraité déjà pris en charge,
- De travailler avec des partenaires privilégiés (choix du prestataire d'aide à domicile).

Navette Séniors

En 2022, un nouveau service de navette à la demande au profit des seniors a été mis en place. Ce service s'adresse à tous les Maisonnais âgés de 65 ans et plus ainsi qu'à celles et ceux de plus de 50 ans dont la mobilité se trouve réduite. Entièrement gratuit, ce service municipal est exclusivement réservé aux Maisonnais afin qu'ils puissent se rendre chez leur médecin, effectuer des démarches administratives, se rendre à la gare etc... Les réservations se font auprès du CCAS.

Lutte contre la fracture numérique - Aidant Connect

Afin de faciliter l'accès aux services publics numérique des usagers, le CCAS a passé en 2022 une convention avec l'Etat pour bénéficier du dispositif « Aidant Connect » qui permet aux agents du CCAS dûment habilités par l'Etat à faire les démarches en ligne en lieu et place des usagers à leur demande.

L'ACTION DE L'OMC

En plus d'être un lieu de loisirs, le service INFO-Séniors mis en place par l'OMC est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation à destination des séniors Maisonnais et de leurs familles, afin de les accompagner dans leur vie quotidienne, leur perte d'autonomie éventuelle.

Près de 700 personnes en 2022 ont participé aux activités et sorties.

L'ACTION DU CCAS

Des manifestations sont, chaque année, organisées pour les séniors : un goûter spectacle à Noël et un repas au printemps qui rassemblent chacun près de 2.000 seniors Maisonnais.

Afin de maintenir une relation de proximité avec les Maisonnais, la Ville de Maisons-Alfort participe chaque année à la « journée de solidarité ».

Par ailleurs, la Ville propose annuellement des voyages aux seniors, à l'étranger, mais également un séjour en France qui s'adresse prioritairement aux personnes non imposables. Cette année, 130 personnes sont parties en Norvège du 23 au 30 mai, au Portugal du 16 au 24 septembre et à Port-Barcarès du 28 mai au 4 juin.

5-4-5 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTES

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) met en œuvre et pilote les actions de solidarité locale. Il organise l'action sociale au profit des habitants de la commune. Il lutte contre l'exclusion et la rupture du lien social.

Acteur clé pour une solidarité de proximité, le CCAS déploie des dispositifs propres et œuvre en permanence en collaboration avec les structures médico-sociales du territoire (EHPAD, Hôpitaux, SAD, services sociaux départementaux...) et les associations locales. Il développe des missions d'aides sociales légales et facultatives.

Le CCAS instruit et/ou statue sur l'accès aux aides sociales suivantes :

- Secours d'urgence,
- Chèques alimentaires,
- Chèques énergie aux familles,
- Aide à l'énergie et à l'eau,
- Complément de ressources aux personnes âgées.

Le CCAS est également en charge de l'instruction des demandes d'aides sociales légales et facultatives proposées par l'État ou le Conseil Départemental :

- Fonds Départemental d'Aide aux Impayés d'Énergie (FDAIE),
- Aide Médicale État (AME),
- Allocation Solidarité Personnes Agées (ASPA),
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- Demande d'aide sociale,

A titre d'exemple d'aide facultative, la Bourse aux étudiants a été reconduite en 2022 ; ce dispositif permet d'aider les familles des classes moyennes ayant des enfants poursuivant des études supérieures à l'étranger.

Aides diverses aux familles

La CCAS a choisi d'attribuer un chèque énergie aux familles Maisonnaises non imposables ayant à minima un enfant de 18 ans ou moins.

Afin d'honorer les mères de familles ayant 4 enfants ou plus, il attribue lors d'une cérémonie, la médaille de la famille ainsi qu'une allocation.

Aides aux personnes handicapées

Le CCAS instruit les demandes d'aides liées au handicap auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : Allocation Adulte Handicapé (AAH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), Carte invalidité...

Des aides financières peuvent être attribuées dans le cadre du handicap pour répondre à des situations particulières et ponctuelles.

Tout comme les séniors, la Ville, avec son CCAS, porte une attention particulière en fin d'année aux personnes handicapées percevant l'allocation adulte handicapé, en leur remettant un chèque cadeau. De plus, les personnes handicapées sont conviées, sur inscription auprès du CCAS, aux goûters de Noël, une boîte de chocolat leur est offerte à cette occasion.

Nature de l'aide	2021	2022	Evolution du nombre de personnes/familles aidées
	Nb de familles/personnes	Nb de familles/personnes	
Secours d'urgence (espèces)	9	9	0%
Chèques alimentaires	163	139	-15%
Chèques énergie	116	82	-29%
Chèques énergie famille	105	116	10%
Complément de ressources	37	36	-3%
Chèques cadeaux retraités	37	31	-16%
Chèques cadeaux handicapés	48	56	17%
Bourse jeunes	45	46	2%
RSA nb de dossiers instruits	27	33	22%
Instructions domiciliations effectuées dans l'année	98	74	-24%
FDAIE (Fond d'aide aux impayés d'énergie)	176	141	-20%
Aides à l'eau	18	20	11%
Dossiers d'aide sociale + placements instruits	45	51	13%
ASPA	7	7	0%
AME	41	12	-71%
APA	15	2	-87%
CMI MDPH	3	2	-33%
AIDANTS CONNECT		26	

L'ACTION DU SERVICE MUNICIPAL DE LA PETITE ENFANCE :

En 2022, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'offre de mode de garde des jeunes enfants en s'adaptant aux besoins des parents qui télétravaillent ou qui ont des temps partiels.

Deux axes ont été travaillés à cette fin :

- Augmentation des journées continues dans toutes les haltes-garderies qui passent de deux à 3 journées continues avec un horaire plus adapté aux besoins des parents de 8h30 à 17h30 au lieu de 16h30,
- Proposition de contrat de 9h ou de 10h au choix des parents dans les crèches, augmentation des jours de congés qui passe de 30 à 35.

L'ACTION de l'OMC

L'ACCUEIL DES PARENTS

Dans tous les équipements gérés par l'OMC, l'accueil des parents vise à proposer aux Maisonnais un espace où trouver des interlocuteurs de proximité, des services leur permettant d'évoquer leurs préoccupations ou difficultés dans leur relation avec leur(s) enfant(s) que les animateurs connaissent.

Les ateliers d'initiation à la langue française (50 personnes concernées) :

En complément des dispositifs d'Etat, des ateliers collectifs d'initiation à la langue française (4 niveaux) et de savoirs socio-langagiers sont mis en œuvre par l'OMC dans les équipements de quartier, financés par la Ville.

Les objectifs sont :

- Faciliter l'accès à l'autonomie et l'épanouissement personnel et professionnel, à travers des ateliers de socialisation et d'apprentissage du français.
- Favoriser les échanges et rencontres entre les personnes.
- Orienter, accompagner le public vers les différents acteurs, partenaires du quartier (accès à l'emploi, culture...).
- Favoriser l'ouverture culturelle et la pratique artistique amateur.

Des ateliers collectifs sont directement proposés par la Ville de Maisons-Alfort et des ateliers Français Langue Étrangère sont dispensés par la Croix-Rouge de Maisons-Alfort dans leur propre local.

Enfin, des cours individuels de français sont proposés par l'association Accompagnement Migrants Intégration dans les équipements de l'OMC.

INFO-Parents : un lieu ressource

Le service INFO-Parents est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation à destination des parents Maisonnais, afin de les accompagner dans leurs relations avec leurs enfants. Il permet d'informer, de prendre en charge les familles, les adultes par des psychologues, des médiateurs familiaux dans le cadre d'entretiens ou de groupes de paroles. Près de 170 personnes ont été reçues en individuel ou en collectif en 2022.

Les objectifs sont les suivants :

- Proposer des temps d'information et d'échange avec des professionnels ressources sur des thématiques ciblées exprimées par les parents.
- Proposer des espaces de discussions entre parents de manière à favoriser le partage d'expérience, l'entraide.
- Être un lieu ressource de recensement de l'information à destination des parents concernant la vie de leur(s) enfant(s), de la famille.
- Développer les partenariats sur le territoire avec les acteurs de la parentalité pour permettre aux parents de s'appuyer sur un réseau de professionnels identifiés et mobilisables.

Les entretiens de soutien à la parentalité

La parentalité pose la question du lien et de la fonction parentale : quels sont les enjeux à l'œuvre dans le maintien, la rupture ou la conservation des liens familiaux entre enfants et parents ? Comment préserver ou favoriser une transmission intergénérationnelle harmonieuse quand certains parcours où événements de vie (deuils, maladies, séparation, migrations, addictions, pathologies...) font irruption ?

Les recherches scientifiques actuelles posent la question de la parentalité comme un enjeu de santé publique : de nombreux rapports étayent l'hypothèse d'une prévalence des problèmes liés à l'exercice de la parentalité dans l'apparition de problématiques sanitaires et sociales. C'est dans le cadre de ce constat qu'une recherche de solutions et de modèles applicatifs adaptés (juridique, psychoéducatif, sociologique et psychologique) a introduit le vaste projet d'un « soutien à la parentalité ».

Les entretiens individuels

Les entretiens de soutien à la parentalité proposés par la structure INFO-Parents s'inscrivent dans cette démarche : la psychologue clinicienne y reçoit, sur rendez-vous (le vendredi entre 12h et 18h), des parents qui souhaitent déposer, partager, réfléchir à des expériences, des ressentis ou des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur parentalité.

Si chaque situation familiale est singulière et unique, nous pouvons aujourd'hui spécifier plusieurs axes de travail qui constituent le cœur de notre positionnement et de notre mission :

- Accompagner les parents dans leur capacité à comprendre les besoins de leur enfant, et à y répondre de façon adaptée,
- Soutenir ce qui est en jeu dans les interactions entre les enfants et les parents afin de favoriser une meilleure intégration,
- Aider les parents à vivre leur parentalité avec un sentiment de compétence et de responsabilité les amenant à trouver eux-mêmes leurs propres ressources,
- Proposer un espace bienveillant et orienter, selon les besoins vers des dispositifs adaptés.

Les entretiens familiaux

INFO-Parents co-finance avec la CAF du Val-de-Marne l'association Espace Droit Famille qui est basée à Créteil et qui a pour missions :

- D'accueillir et conseiller toute personne confrontée à un problème familial,
- D'aider les parents à faire le point de la situation et à rétablir la communication dans l'intérêt de l'enfant,
- De prévenir les conflits d'ordre culturel,
- De soutenir les parents dans leurs démarches et répondre aux questions juridiques.

Pour cela l'association reçoit les familles lors d'entretiens individuels, parentaux ou familiaux dans le cadre du Point Ecoute Parents Enfants et travaille selon plusieurs axes dans ses locaux de Créteil : l'information juridique relative au droit de la famille, la médiation familiale, la médiation interculturelle, l'ethnopsychologie et le soutien psychologique.

Les rencontres parentales

L'objectif de ces rencontres est de proposer un espace convivial aux parents, leur permettant de se rencontrer et de discuter entre eux ou avec des professionnels. C'est un temps ouvert, durant lequel les parents peuvent s'informer, partager leurs questionnements, leurs expériences, s'apporter mutuellement, échanger de bonnes idées...

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les animateurs socioculturels accueillent de nombreuses familles pour leurs démarches administratives. Pour effectuer ses missions dans un cadre plus sécurisé pour les salariés, l'OMC a initié une demande d'Aidants-Connect.

Les permanences sociales

Les 3 CSC et les 2 MPT accueillent, orientent et accompagnent de nombreuses personnes dans leurs démarches ou questionnements.

De nombreux dispositifs permettent aux habitants de bénéficier de conseils, de suivi personnalisé et d'aides matérielles ou financières adaptées par le biais de :

- Permanences d'écrivain public dans tous les quartiers, du lundi au samedi en journée et en soirée.
- Permanence d'un conciliateur juridique, sur rendez-vous
- Permanences juridiques en Mairie, à Accueil Emploi et à la Mission Locale,
- Permanences d'information juridique dans les Centres Socioculturels et Maisons Pour Tous (droit des étrangers, droit de la consommation, droits des personnes).
- L'accès à la culture : l'OMC et les services culturels de la Ville proposent de nombreuses activités culturelles gratuites. Places de dernières minutes, pour les jeunes suivis par le Bureau Information jeunesse, une participation financière du Théâtre et de l'OMC permettent aux jeunes de voir des spectacles pour 5€.
- Cultures du Cœur : Pour les familles identifiées par les équipes de l'OMC, des invitations sont proposées pour de nombreux événements culturels.
- L'aide vestimentaire et financière (CCAS, Croix Rouge, EMMAUS, EDS),
- Les dispositifs de fonds d'aide financière individuelle et familiale.

Lutter contre les freins à la recherche d'emploi :

Afin de favoriser l'accès à l'emploi des Maisonnais en difficulté d'insertion, l'accent est mis sur la maîtrise des outils de recherche d'emploi via l'informatique et l'accès à un espace multimédia en proximité.

La réalisation de CV, de lettres de motivation, de techniques de recherche d'emploi et la préparation aux entretiens font partie des services proposés.

Les actions événementielles :

L'OMC et ses associations affiliées mettent en œuvre des actions intercommunales en matière de cohésion sociale, de solidarité entre territoires et de lutte contre l'exclusion.

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE Date de télétransmission : 17/02/2023 Date de réception préfecture : 17/02/2023
--

En 2022, l'association Rendez-vous utile a continué son action en récoltant et distribuant des colis alimentaires une fois par mois, au Centre Socioculturel Liberté.

Le Secours Populaire a développé son action sur Maisons-Alfort en ayant une permanence dans les locaux des Petits Frères.

Aussi, la Croix-Rouge-Unité Locale de Maisons-Alfort a mis en place une vestiboutique qui permet aux familles de se vêtir toute l'année à moindre coût et d'acquérir des jeux éducatifs et des livres en économie circulaire également à coût réduit.

5-4-6 – LES PLANS D'URGENCE ET D'ALERTE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place un registre unique, nominatif et confidentiel qui recense les Maisonnais âgés de 70 ans et plus, les personnes handicapées, ainsi que les personnes les plus vulnérables chaque année.

5-4-6-1 - Le plan Grand Froid

Le Plan Grand Froid (PGF) est un dispositif de prévention et de solidarité, prévu en cas d'importantes chutes des températures. Il permet d'apporter une écoute et un soutien aux personnes fragiles et isolées.

Chaque année, le PGF est reconduit à Maisons-Alfort par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui élabore, avec ses partenaires, toute une chaîne de solidarité.

5-4-6-2- Le plan Canicule

Depuis de nombreuses années, la France connaît des étés de plus en plus chauds avec des pics de canicule. C'est la raison pour laquelle, le Plan Canicule est activé à chaque période estivale.

Cette opération de prévention s'inscrit en partenariat avec l'ensemble des professionnels du secteur paramédical et les associations solidaires de la commune.

En cas d'alerte canicule de niveau 3 annoncée par le Préfet du Val-de-Marne, des lieux climatisés accueillent les personnes concernées dans tous les quartiers de la commune.

Perspectives 2023

- Mise en place d'une aide financière pour permettre aux personnes modestes en situation de handicap de partir en vacances dans le cadre du mandat 2020-2026.
- Installation d'une trentaine de caméras de vidéoprotection à l'été 2023.
- Réunion du conseil local ou intercommunal de prévention de la délinquance (CLSPD) qui est « le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes »
- Ouverture du QJ.
- Aménagements de nouvelles parcelles de jardins partagés.

AXE 6

SENSIBILISER AU DEVELOPPEMENT DURABLE

2022

Septembre

4^{ème} édition de la « Faîtes » de l'Environnement

Projets éco-citoyens avec les écoles tout au long de l'année

« Nettoyons la nature » en partenariat avec le collège Jules Ferry

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

6-1 – L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La commune propose chaque année des **actions de sensibilisation aux gestes écocitoyens**, en particulier à destination des enfants des écoles élémentaires. Il s'agit de proposer des projets pédagogiques en privilégiant une approche ludique.

Sont ainsi abordés la question du tri des déchets et l'intérêt du développement des énergies renouvelables.

Comme chaque année, les élèves de 6^{ème} du collège Jules Ferry, munis d'un kit de nettoyage ont participé à l'édition de « *Nettoyons la nature* », en partenariat avec les agents du service de la voirie municipale. Cette opération a eu pour objectif d'offrir aux jeunes générations l'opportunité de réfléchir à l'impact des déchets sur la nature.

Cette action s'est poursuivie par des interventions concernant la vie de la forêt (en partenariat avec l'ONF), la géothermie et la biodiversité.

La Ville s'est fixée comme objectif de **sensibiliser les enfants aux questions de prévention et notamment la prévention des risques d'obésité**. Le service de restauration municipale, qui fournit les repas aux écoles publiques de la Ville, a donc élaboré des séances d'éducation nutritionnelle à destination de 12 classes de CE2.

Cette action vise à transmettre aux enfants des informations sur les familles d'aliments et leur intérêt pour la santé, afin qu'ils comprennent l'importance d'avoir une alimentation équilibrée.

Les 2 premières séances s'articulent autour d'ateliers interactifs sur les 7 familles d'aliments. La 3^{ème} séance permet de revoir avec les enfants les groupes et leur intérêt nutritionnel sous forme ludique, et aussi de construire des menus équilibrés. La session se termine par le partage d'un petit-déjeuner varié et équilibré.

Enfin, dans les réfectoires, les enfants trient les restes alimentaires dans un plat de service avant de les orienter vers un composteur, leurs poulaillers ou potentiellement leur poubelle de biodéchets. Les emballages et autres pots de yaourt sont quant à eux collectés dans un récipient bien identifié avec un logo spécifique.

C'est un outil essentiel dans la démarche de lutte contre le gaspillage menée par la commune qui contribue à réduire le volume de déchets.

6-2 – LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

La Ville de Maisons-Alfort, afin de renforcer encore sa politique de protection de l'environnement et de la biodiversité, souhaite mettre à la disposition des Maisonnais un équipement dédié à ces sujets.

De sa conception à son usage, cette Maison de l'Environnement sera la vitrine du savoir-faire de la Ville en matière d'environnement et de préservation de la biodiversité.

Elle permettra aux Maisonnais de s'informer, de se former et de participer aux grandes thématiques de la transition écologique animées par les services de la Ville et les associations maisonnaises de protection de l'environnement.

La Municipalité a souhaité y aménager un espace de restauration afin de promouvoir une alimentation saine et de qualité, principalement conçue à base produits biosourcés et issus de filières locales en circuit court. Le concessionnaire en charge de l'exploitation de cet espace a été désigné au printemps 2022.

Enfin cet établissement sera l'occasion de collaborer avec une pluralité d'organismes, déjà partenaires, tels que Voies Navigables de France, l'Office National des Forêts, la Ligue de Protection des Oiseaux, l'ANSES, Faune Alfort, l'école Nationale Vétérinaire etc...

Les travaux d'aménagement de la Maison de l'Environnement et de sa péniche s'achèveront à l'été 2023.

6-3 – LE MARAICHAGE MUNICIPAL

Enfin, au-delà de fournir une alimentation saine et équilibrée aux petits Maisonnais, **le maraîchage municipal aura également une portée pédagogique.**

En effet, la Ville souhaite organiser, sur les lieux cultivés par le maraîcher, des activités de sensibilisation au respect de la nature et à la préservation de l'environnement en lien avec les écoles maternelles et élémentaires de la commune dans la continuité des actions déjà menées au sein de la serre pédagogique du Parc du Vert de Maisons ou à la Ferme de Maisons-Alfort.

6-4 – LA FERME DE MAISONS-ALFORT

La **Ferme de Maisons-Alfort** permet à ses visiteurs de profiter d'un lieu exceptionnel venant encore améliorer la biodiversité dans notre commune.

Cette ferme, totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, est placée sous le signe du respect de l'environnement. En effet, ses installations sont en bois et aucune utilisation d'engrais ou de pesticides chimiques n'est faite.

La ferme permet de sensibiliser les Maisonnais et leurs enfants au monde rural et à une meilleure connaissance de la nature et du monde animal. **Depuis son ouverture, plus de 55.000 enfants et adultes sont venus visiter la Ferme de Maisons-Alfort.**

6-5 – LA SERRE PEDAGOGIQUE

De même, chaque année, les élèves des écoles maternelles et élémentaires sont accueillis tous les mois par les agents municipaux de la **serre pédagogique** pour y découvrir le cycle des plantes en fonction des saisons, les arbres, les feuilles et les insectes qui s'y abritent.

La culture d'un carré pédagogique et des séances ludiques de dessins et travaux manuels sur le thème des plantations sont également proposés. 24 écoles ont participé en 2022 à l'activité pédagogique, 1 fois par mois, d'octobre à juin.

6-6 – LA « FAÎTES » DE L'ENVIRONNEMENT

Le 24 septembre 2022, la Ville a organisé la quatrième édition de la “Faîtes” de l’Environnement sur l’île du Moulin Brûlé.

Cet événement s’adresse à tous les Maisonnais, petits et grands, afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales.

De nombreux ateliers ont été proposés notamment par des partenaires de la Ville comme Faune Alfort et l’Office Nationale des Forêts : tri des déchets, économies d’énergie, préservation de la biodiversité, participation de la section apiculture gendarmerie, fabrication de fournitures scolaires, etc...

Comme pour les éditions précédentes, un grand nettoyage participatif des bords de Marne a également été organisé afin de sensibiliser les habitants à la nécessité de préserver leur environnement.

Perspectives 2023

- Ouverture de la Maison de l'Environnement.
- Ouverture du Maraîchage municipal à destination des enfants.
- Mise en place d'un programme événementiel commun entre les différents sites dédiés à la démarche environnementale de la commune : la Maison de l'Environnement, la Ferme, le Maraîchage et la serre pédagogique.

ANNEXE 1 :

STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Responsable de 2 % des émissions de gaz à effet de serre, le numérique serait à l'origine de 24 millions de tonnes équivalent-carbone (eq.CO2) à l'horizon 2040, selon un rapport sénatorial de 2019. La loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (Reen) du 15 novembre 2021 ambitionne de faire converger transition numérique et transition écologique, et responsabilise tous les acteurs du numérique, notamment publics.

Afin de réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, la loi « Reen » oblige les communes de plus de 50 000 habitants à se doter, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable (art. 35).

Celle-ci est une démarche d'amélioration continue qui poursuit une utilisation plus sobre et moins énergivore du numérique. Elle indique les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique du territoire concerné, les indicateurs de suivi, les mesures instaurées et les moyens. Sa vocation est d'englober toutes les obligations ou recommandations de "verdissement" du numérique des administrations promues par les pouvoirs publics.

OBJECTIFS

La stratégie est fondée sur six objectifs possibles :

- La commande publique locale et durable, dans une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence des produits et équipements numériques,
- La gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique,
- L'écoconception des sites et services numériques,
- La mise en place d'une politique de sensibilisation des élus et des agents au numérique responsable et à la sécurité informatique,
- L'instauration d'une démarche numérique responsable auprès de tous, afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique,
- L'établissement d'une démarche de territoire connecté et durable, en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données.

CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT

A compter du 1^{er} janvier 2023, le Rapport Développement Durable de la commune de Maisons-Alfort doit intégrer la présentation du contenu du programme de travail de mise en œuvre de la stratégie numérique responsable.

A compter du 1^{er} janvier 2024, ce rapport précisera le programme d'action mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L.174-1 du code de la construction et de l'habitation (CGCT, art. L.2311-1-1).

A compter du 1^{er} janvier 2025, la stratégie numérique responsable mise en place par la commune devra faire l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du présent Rapport Développement Durable, présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce bilan explicitera les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, ainsi que les indicateurs de suivi, les mesures et les actions entreprises conformément à l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCLARATION D'INTENTION

La Ville de Maisons-Alfort, dans le cadre de sa démarche environnementale globale mais aussi de l'évolution constante des outils et des pratiques numériques, a initié depuis plusieurs années une transformation plus durable et accessible de son système informatique (SI).

Au mois de Septembre 2022, la Ville de Maisons-Alfort a subi une attaque informatique qui a eu des conséquences significatives sur le fonctionnement de la commune, que ce soit dans les usages en interne mais aussi sur les services à la population.

Cet événement a cependant permis à l'ensemble des acteurs de mieux comprendre les besoins et enjeux inhérents au numérique et la nécessité d'accélérer la transition numérique responsable.

Une utilisation plus responsable du numérique consiste à réduire significativement l'empreinte environnementale, sociale et économique du système d'information, de l'organisation et du métier. Un numérique plus responsable doit se focaliser en priorité sur les actions d'évitement et de réduction sans oublier de réduire les possibles effets rebond, selon l'Institut du Numérique Responsable.

Dans le cadre de sa réflexion globale sur l'évolution de l'usage du numérique liée à une réponse aux enjeux de développement durable du secteur et conformément à la Loi Reen, la commune envisage dans le cadre de l'écriture de sa stratégie numérique durable à :

- Renforcer la cybersécurité de son Système Informatique,
- Réduire la consommation électrique du numérique pour la ville,
- Diminuer les gaz à effet de serre (GES) générés par son Système Informatique,
- Réduire le volume de déchets relatifs au matériel informatique jeté,
- Entrer dans une politique de sobriété en termes de nombre d'équipements et d'usages,
- Se fournir en équipements numériques auprès d'acteurs qui respectent les droits des travailleurs sur l'ensemble de la chaîne de production,
- Sensibiliser le public sur les effets du numérique sur la santé (addiction, isolation sociale, temps d'utilisation des écrans, ondes, etc...).

Pour ce faire, il convient dans un premier temps de faire un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur la ville mais aussi d'établir un état des lieux des acteurs concernés.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

La ville ayant déjà entamé sa transition numérique depuis quelques années a effectué ce bilan qui est présenté ci-dessous. Aussi, les actions déjà engagées pour atténuer l'impact environnemental du numérique par la Commune sont détaillées dans le présent document.

Enfin, le programme de travail de mise en œuvre de stratégie numérique responsable incluant les mesures envisagées, en première lecture, afin de réduire l'empreinte environnementale du numérique est détaillé ci-après.

BILAN DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU NUMÉRIQUE

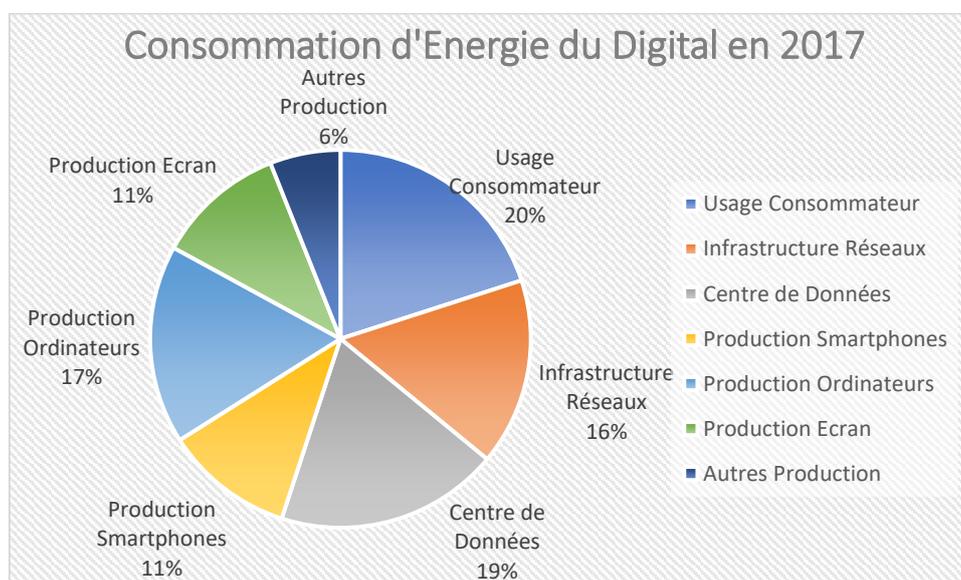
Afin de pouvoir élaborer une stratégie numérique responsable, il convient dans un premier temps de faire l'état des lieux du Système informatique et des acteurs concernés.

MATÉRIEL INFORMATIQUE

Pour le fonctionnement de ses services, la Ville compte l'inventaire suivant :

- 15 serveurs qui fonctionnent 24h/24 et 7jours/7 avec une puissance individuelle de 800W,
- Environ 300 ordinateurs au sein des différents services de la ville répartis à 50% en PC fixes (200 à 300W) et 50% en PC portables (100W) auxquels s'ajoutent environ 100 PC portables au sein des établissements scolaires
- Environ 200 imprimantes dont une trentaine de copieurs
- Environ 300 smartphones

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE GLOBALE



Source : The shift Project

Si l'on souhaite étudier en détail la consommation d'énergie du numérique, il faut prendre en compte de nombreuses composantes comme l'énergie utilisée afin de produire les équipements (40%), pour mettre en place les réseaux (16%) ou encore gérer les data centers (19%), comme le montre le graphique ci-dessus.

Les données en notre possession à ce jour nous permettent dans un premier temps d'analyser la consommation électrique de l'utilisateur pour le matériel informatique de la commune, soit 20% de la consommation globale.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

Les enjeux sont colossaux puisque la part de la consommation électrique utilisée pour l'informatique pour les collectivités est estimée à une **moyenne de 25% de la facture électrique**.

Il est par ailleurs estimé qu'**un quart de la consommation électrique des équipements informatiques pourrait être évité**, et cela en réalisant de faibles investissements et des efforts mesurés.

La consommation électrique d'un appareil se calcule selon la formule suivante :

[Nombre d'heures d'utilisation de l'appareil concerné] x [nombre de jours d'utilisation dans l'année] x ([puissance de l'appareil en watts] /1000) = consommation en kWh.

A noter que des consommations moyennes par types de matériel ont déjà été étudiées par l'ADEME afin de pouvoir établir un ordre de grandeur fiable sur la consommation électrique de la ville.

De même ces calculs et moyennes tiennent compte des données connues à date, et par conséquent supposent un usage quotidien conforme avec les dispositions demandées par la direction informatique à savoir l'extinction du matériel en dehors des heures de travail par exemple. **La ville va donc poursuivre son étude en effectuant un audit complet de la consommation du matériel informatique afin d'affiner ces informations.**

Pour la ville on retrouve donc :

- Consommation serveurs annuelle :

Calcul : 7 000 kWh x 15 serveurs = 105 000 kWh

- Consommation ordinateurs portables annuelle :

Calcul usage 7h pour 210 jours : 147 kWh x 250 PC Portables = 36 750 kWh

- Consommation ordinateurs fixes annuelle :

Calcul usage 7h pour 210 jours : 368 kWh x 150 PC Fixes = 55 200 kWh

- Consommation imprimantes annuelle :

Moyenne : 71 kWh x 170 imprimantes = 12 070 kWh

- Consommation copieurs annuelle :

Moyenne : 447 kWh x 30 copieurs = 13 410 kWh

- Consommation smartphones :

Moyenne : 40 kWh x 300 smartphones = 12 000 kWh

Soit une consommation électrique annuelle globale pour l'informatique de la Ville de Maisons-Alfort de 234 430 kWh soit la consommation électrique annuelle numérique de 680 foyers.

Si on extrapole ces informations et que l'on rapporte ces données au graphique présenté plus haut, ces données de consommation électrique ne représentent que 20% de la consommation d'énergie globale.

*foyer de 4 personnes équipés de 4 smartphones (ou tablette), 1 TV, 1 box internet, 2 ordinateurs portables et une console de jeu (4x3 + 130 + 105 + 2x30 + 38 = 345 kWh).

USAGE DES SERVICES ET LOGICIELS UTILISÉS

La cartographie d'un Système Informatique est complexe, elle comprend deux périmètres majeurs : l'interne, avec les usages entre les différents acteurs d'une même organisation, et l'externe, avec les informations entrantes et sortantes depuis et vers l'extérieur.

Dans un premier temps, seront détaillés les usages par services ainsi que les outils logiciels principaux, puis dans le cadre d'un audit complet sur la ville ces informations seront complétées et cartographiées.

Tous services : partage de fichiers, messagerie, antivirus et console de sécurité.

- Les écoles maternelles et élémentaires (11 groupes scolaires) vidéoprojecteur interactif
- Cantines et centre de loisirs - [Logiciel Arpege](#)
- Les crèches et haltes garderie (10 sites) - [Logiciel Arpege](#)
- Les équipements sportifs (30 sites) : centre aquatique, stades et gymnases - [Planitech](#)
- Les services techniques :
 - Espaces verts : arrosage automatique
 - Voirie : gestion de l'éclairage automatique - DICT via [Sogelink](#)
 - Bâtiments : entretien des bâtiments, électricité, plomberie et chauffage (100 sites) - [Atal / Autocad](#)
 - Urbanisme : gestion et autorisation des constructions - [Operys](#)
 - Garage : gestion et entretien du parc automobile (200 véhicules) - [Atal](#)
- La police municipale – [Logitud / Desmarez](#)
- Les affaires générales : état civil, naissances et cimetière - [Arpege](#)
- Les archives - [Avenio](#)
- La communication - [Site internet / facebook / Suite Adobe](#)
- Le secrétariat général - [Webdelib / Docapost](#)
- Le cabinet du Maire - [Docapost](#)
- Les services ressources :
 - Les ressources humaines - [Ciril RH / iParapheur / Kelio](#)
 - Les finances - [Ciril Finances](#)

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20230216-DEL07ST16022023-DE Date de télétransmission : 17/02/2023 Date de réception préfecture : 17/02/2023
--

- L'informatique et la téléphonie - [VMWare / Alcatel](#)
- Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) : gestion des aides à la population - [Millésime](#)
- Le Service de Maintien A Domicile (SMAD) : gestion du personnel pour les personnes âgées - [Millésime](#)

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES

- Rédaction d'une Charte Informatique en 2019,
- Faire perdurer le matériel informatique au maximum, récupérer les pièces d'équipements existants pour réparer par exemple les ordinateurs et donc leur redonner une « seconde vie »,
- Mise en œuvre d'un processus général de reconditionnement des équipements numériques,
- Dématérialisation de certaines démarches du service Urbanisme,
- Mise en place du Parapheur Electronique.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le programme de travail ci-dessous a été réalisé en tenant compte des préconisations du guide des bonnes pratiques responsables pour les organisations, rédigé par la mission interministérielle du numérique éco-responsable.

Ces différentes thématiques seront travaillées afin d'apporter une réponse complète et globale aux enjeux environnementaux du numérique. Ils sont accompagnés d'exemples d'actions à mettre en œuvre en fonction de l'état des lieux réalisés :

1. Stratégie et gouvernance

- Désignation d'un référent à la coordination de la démarche numérique responsable,
- Mettre en place et suivre des indicateurs de pilotage de la démarche,
- Poursuivre les optimisations de réseaux en accompagnant la mutualisation des infrastructures de génie civil et les parties terminales des infrastructures fibres.

2. Sensibilisation et formation

- Sensibilisation aux pratiques numériques responsables au profit des agents, élus, scolaires et usagers du service public,
- Diffusion de la charte informatique renouvelée,

- Organisation de “petits déjeuners de la DSI » afin d’informer les agents sur l’usage raisonné et responsable du numérique.

3. Mesure et évaluation

- Evaluer régulièrement l’empreinte environnementale du système d’information,

4. Réduction des achats

- Réduire le nombre d’équipements,
- Protéger les équipements.

5. Achat durable

- Insertion de clauses environnementales et de critères de jugements des offres relatifs à la performance environnementale des produits numériques dans les marchés d’achats informatiques.

6. Phase d’usage, administration et paramétrages

- Limiter le flux de données,
- Réduire les impacts liés à la messagerie,
- Mettre en place des bonnes pratiques d’impression.

7. Services numériques

- Evaluer collectivement la pertinence des fonctionnalités à concevoir,
- Réduire le temps passé par les usagers sur un service numérique,
- Envisager des solutions non-numériques plus efficaces.

8. Salle serveur et centre de données

- Organiser nos bâtiments disposant de salles serveurs de manière à pouvoir récupérer l’énergie produite par celles-ci et la réutiliser pour nos équipements.

9. Fin d’usage

- Mise en œuvre d’une politique de reconditionnement et de recyclage des équipements numériques.
- Don de matériels informatiques pour en assurer le réemploi.